



DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
1. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE	3
2. LOI DE FINANCE 2023	12
3. POINT SUR L'ANNÉE 2022 A LA CC SEREIN ET ARMANCE	15
4. POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA	27
5. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA	29
6. LES PERSPECTIVES POUR 2023	36
7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2023	42
8. LES RESSOURCES HUMAINES	43
9. PATRIMOINE	44
10. COMMUNICATION	45
11. CONCLUSION	46

INTRODUCTION

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le Conseil Communautaire, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, article renforcé par l'article 107 de la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015, doit se réunir dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen du budget primitif afin de débattre sur les orientations générales de ce budget.

Le DOB permet de rendre compte de la gestion du territoire par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause. Ce débat n'est pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Il présente les grandes orientations nationales, intercommunales et dresse la santé financière de l'EPCI.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières sur l'EPCI, ce rapport doit être publié ou mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après la tenue de celui-ci, conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL : SITUATION ÉCONOMIQUE et SOCIALE

(Sources INSEE – 15/12/22)

I - PERSPECTIVES INTERNATIONALES

Confrontée à de multiples contraintes, l'économie mondiale est en net ralentissement depuis plusieurs trimestres.

Au troisième trimestre, l'activité économique a perdu en dynamisme dans les principales économies européennes, sauf, de manière inattendue, en Allemagne, et s'est même contractée au Royaume-Uni, sur fond de grèves et de hausse marquée de l'inflation. En Chine et aux États-Unis en revanche, l'activité a rebondi, du fait respectivement de la réouverture de l'économie chinoise après les confinements du printemps et des fluctuations importantes des échanges extérieurs américains. Ce rebond masque toutefois une dynamique plus générale de ralentissement économique.

En conséquence, le commerce mondial, et en particulier la demande mondiale adressée à la France, ont marqué le pas par rapport au début d'année, principalement pénalisés par le ralentissement des importations des économies avancées.

Depuis l'été, les prix de l'énergie et des autres matières premières ont légèrement reculé, tandis que le taux de change euro-dollar a cessé de chuter. Toutefois, les économies occidentales demeurent confrontées à des niveaux d'inflation élevés, avec des dynamiques cependant contrastées entre pays au cours des derniers mois.

L'Europe en particulier apparaît particulièrement exposée aux conséquences de la guerre en Ukraine, s'agissant notamment des prix du gaz et de l'électricité.

Aux États-Unis et en Espagne, l'inflation totale recule depuis l'été en glissement annuel, en raison du reflux de l'inflation énergétique. Outre-Atlantique l'inflation totale et l'inflation sous-jacente sont désormais relativement proches, cette dernière étant notamment tirée par le dynamisme des salaires.

Au contraire, en France, en Allemagne, en Italie et au Royaume-Uni, l'inflation totale continue d'augmenter, encore en partie portée par les hausses des prix de l'énergie, mais aussi par ceux de l'alimentation.

Malgré d'importants soutiens budgétaires, les niveaux d'inflation élevés limiteraient le pouvoir d'achat des ménages. En conséquence, la consommation privée devrait rester morose dans les prochains mois. De plus, l'augmentation du coût du crédit, sous l'effet de la hausse des taux directeurs des banques centrales, pèserait sur l'investissement des ménages et des entreprises durant les prochains trimestres.

En ce sens, le marché de l'immobilier apparaît particulièrement exposé à la hausse des taux dans plusieurs pays (Canada, Australie, Pays-Bas), et montre des premiers signes de retournement aux États-Unis, tandis qu'en Chine, le secteur immobilier traverse toujours de grandes difficultés.

Par ailleurs, en Europe, les hausses de prix de l'énergie, auxquels pourraient s'ajouter de potentiels problèmes d'approvisionnements énergétiques en cas d'hiver froid, pèseraient sur la production industrielle durant l'hiver.

Les difficultés de production et le manque de dynamisme de la demande intérieure dans les principales économies contraindraient donc l'activité économique mondiale au tournant de l'année elle stagnerait au quatrième trimestre, mais reculerait en début d'année 2023 dans une grande partie des économies occidentales, à l'exception notable de l'Espagne qui bénéficie d'une plus faible exposition aux contraintes énergétiques que les autres principaux pays européens et d'un potentiel de rattrapage post-Covid sans doute plus important.

II - CONSTATS ET PERSPECTIVES NATIONALES

① -Activité économique

Au troisième trimestre 2022, le PIB français a ralenti (+0,2 %, selon les résultats détaillés des comptes trimestriels publiés fin novembre, après +0,5 % au deuxième trimestre), dans un contexte de prix élevés pour beaucoup de matières premières et de craintes sur les approvisionnements en énergie, engendrant de ce fait des tensions sur les prix de marché. La consommation des ménages est restée atone, les achats de biens continuant de diminuer et les effets de rattrapage dans les services tendant à s'amenuiser. L'investissement des entreprises, soutenu par un rebond des achats de véhicules, a dès lors constitué la seule contribution d'ampleur à la progression de la demande intérieure. Les échanges extérieurs, de leur côté, ont pesé sur l'évolution de l'activité, avec un fort dynamisme des importations de biens et des dépenses des touristes français à l'étranger.

La fin de l'année est marquée par la persistance d'importantes contraintes sur la production. Les entreprises, notamment industrielles, sont confrontées à la hausse des prix de l'énergie, par exemple au moment du renouvellement de leurs contrats de gaz ou d'électricité. C'est le cas également des ménages, même si ceux-ci sont pour la plupart protégés par le « bouclier » sur les tarifs réglementés du gaz et de l'électricité. L'approvisionnement en énergie reste par ailleurs menacé par les tensions géopolitiques à l'Est de l'Europe, auxquelles viennent s'ajouter au niveau national les difficultés de production dans les centrales nucléaires.

Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont encouragé les comportements de sobriété énergétique, que les températures clémentes d'octobre et de novembre ont pu par ailleurs faciliter. De façon plus ponctuelle, les grèves dans les raffineries, principalement de fin septembre à début novembre, ont pénalisé l'activité du secteur de la cokéfaction-raffinage et provoqué des pénuries de carburant sur une large partie du territoire (►éclairage sur les difficultés d'approvisionnement dans les stations-service).

Les derniers indicateurs disponibles témoignent ainsi d'une relative dégradation de la situation conjoncturelle dans l'industrie. En octobre, la production industrielle a sensiblement diminué dans les « autres branches industrielles », parmi lesquelles figurent les plus exposées aux contraintes énergétiques (industrie chimique, métallurgie, bois et papier...), ainsi que dans la fabrication de matériels de transport. La baisse de la production est également marquée dans la cokéfaction-raffinage et dans le secteur de l'énergie, en lien avec les difficultés de production du parc nucléaire. Pour le mois de novembre, l'exploitation de données de consommation d'électricité des entreprises directement raccordées au réseau RTE suggère que dans les « autres branches industrielles » et dans la fabrication de matériels de transport, la production serait restée en net retrait par rapport au niveau moyen du troisième trimestre. Enfin, les dernières enquêtes de conjoncture montrent une relative détérioration du climat des affaires dans l'industrie, même s'il fait preuve d'une certaine résilience, se situant toujours au-dessus de sa moyenne de long terme.

En particulier, les difficultés d'approvisionnement, tout en restant à des niveaux élevés, semblent se détendre progressivement selon les chefs d'entreprise. Le climat est en revanche nettement en deçà

de sa moyenne dans les « autres branches industrielles », notamment dans la chimie et la métallurgie, et reste mal orienté. Ces éléments pèseraient sur l'activité économique au quatrième trimestre et le PIB français reculerait alors légèrement.

Ce repli résulterait de celui de l'activité industrielle, aussi bien dans la cokéfaction-raffinage (grèves dans les raffineries) que dans l'énergie ou plus généralement dans les branches exposées à la hausse des prix de l'énergie (« autres branches industrielles » notamment). Dans le même temps, les services marchands marqueraient le pas, après avoir été le principal moteur de la croissance lors des trimestres précédents. En effet, le potentiel de rattrapage des secteurs les plus touchés par les restrictions sanitaires semble à présent épuisé, à l'image de l'hébergement-restauration en nette contraction. Dans une moindre mesure, l'activité dans les services de transport serait atone.

Au sein des principaux postes de la demande, la consommation des ménages reculerait nettement au quatrième trimestre 2022. Ce recul s'expliquerait notamment par une consommation d'énergie très en retrait – aussi bien du fait des conditions météorologiques favorables du mois d'octobre que de comportements de sobriété ou de réaction face aux prix – et par un repli des dépenses d'hébergement et restauration. L'investissement marquerait nettement le pas notamment sous l'effet du repli des achats de véhicules par les entreprises. Enfin, les échanges extérieurs soutiendraient l'évolution de l'activité, avec notamment d'importantes livraisons aéronautiques et navales, qui contribueraient cependant à une réduction des stocks.

Au premier semestre 2023, le contexte économique resterait marqué par les tensions sur l'énergie – s'il est fait l'hypothèse, dans ce scénario de prévision, que l'offre de gaz et d'électricité suffirait à satisfaire la demande, les entreprises et les ménages resteraient confrontés à une hausse des prix de l'énergie – et par une inflation élevée, bien qu'en léger reflux à partir du printemps. L'activité rebondirait modérément (+0,1 % prévu au premier trimestre puis +0,3 % au deuxième). La production industrielle repartirait à la hausse, grâce au rebond mécanique dans la branche de la cokéfaction et du raffinage – avec la fin des grèves – et au redémarrage de plusieurs réacteurs nucléaires.

De son côté, l'activité dans les services accélérerait légèrement au deuxième trimestre. En particulier, la croissance resterait relativement soutenue dans l'information-communication.

Du côté de la demande, la consommation des ménages se redresserait modestement, le haut niveau de l'inflation continuant de peser sur les décisions d'achat des ménages. L'investissement resterait atone, en lien avec le faible dynamisme de l'activité et dans un contexte de resserrement monétaire. Les échanges extérieurs contribueraient à l'évolution de l'activité selon le calendrier des livraisons aéronautiques et navales, ces dernières venant soutenir à nouveau les exportations au deuxième trimestre.

Au total, sur l'ensemble de l'année 2022, la croissance du PIB serait de +2,5 % (après +6,8 % en 2021) et **l'acquis de croissance annuelle pour 2023 serait modeste, à hauteur de 0,4 % à mi-année**. Outre les développements géopolitiques, ces prévisions restent fortement dépendantes de l'évolution des hausses de prix et de la réaction des ménages et des entreprises face à celles-ci, ainsi que de l'efficacité du soutien public. Les approvisionnements énergétiques demeurent également un point clé avec des incertitudes sur le calendrier de réouverture des centrales et, en cas d'hiver rigoureux, des tensions qui pourraient s'exacerber. Enfin, les effets du resserrement monétaire pourraient commencer à freiner l'activité sur les prochains trimestres. |

@ - Échanges extérieurs

Au troisième trimestre 2022, les échanges extérieurs ont lourdement pesé sur la croissance du PIB (-0,5 point). En effet, les importations ont nettement accéléré (+3,5 % après +1,6 % au deuxième

trimestre), tirées par les produits manufacturés et dans une moindre mesure par les achats des touristes français à l'étranger. Les exportations (+2,0 % après +0,9 %) demeurent moins dynamiques que les importations, malgré une reprise des exportations de produits manufacturés.

Au quatrième trimestre 2022, les importations se replieraient (-0,3 %) sous l'effet d'une demande intérieure en baisse. Les difficultés de production du secteur de la cokéfaction-raffinage conduiraient à davantage d'importations de produits pétroliers raffinés, mais celles-ci se substitueraient au pétrole brut importé comme intrant de ce secteur. Les importations d'électricité se replieraient, en lien avec la baisse de la demande d'électricité de la part des ménages et des entreprises et malgré un contexte où la production d'électricité reste amoindrie. Les exportations seraient quant à elles principalement tirées par des mouvements ponctuels (livraisons navales et aéronautiques), que viendraient tempérer de moindres exportations de produits pétroliers raffinés. Hormis ces mouvements, les exportations seraient peu dynamiques, en lien avec le ralentissement de la demande mondiale adressée à la France. Au total, les exportations progresseraient de 1,0 % au quatrième trimestre 2022, conduisant à une contribution de 0,4 point des échanges extérieurs à l'évolution du PIB.

Au premier trimestre 2023, les importations poursuivraient leur baisse (-0,4 %), avant de rebondir au deuxième trimestre (+0,8 %), en lien avec la reprise de la demande intérieure. La fin des difficultés de production du secteur de la cokéfaction et du raffinage conduirait à des mouvements inverses de ceux du trimestre précédent (reprise des importations de pétrole brut et baisse de celles de produits pétroliers raffinés). La reprise de la production d'électricité conduirait les importations d'électricité à baisser de nouveau.

Les exportations, quant à elles, reculeraient en début d'année (-0,4 % au premier trimestre), malgré la reprise des exportations de produits pétroliers raffinés, du fait d'une demande mondiale adressée la France en repli et de livraisons aéronautiques et navales moins nombreuses. Les exportations rebondiraient au deuxième trimestre (+1,0 % prévu), portées par de nouvelles livraisons aéronautiques et navales. Les échanges extérieurs contribueraient de façon marginale à la croissance du PIB au premier trimestre, puis de +0,1 point au deuxième.

③ - Emploi

Au troisième trimestre 2022, l'emploi salarié a augmenté globalement au même rythme qu'aux deux premiers trimestres de l'année : +0,4 %. Ce rythme est relativement dynamique, même s'il est deux fois moins rapide qu'en moyenne par trimestre en 2021. Fin septembre, l'emploi salarié dépassait de 931 000 son niveau de fin 2019 (soit +3,6 %). Il se situait alors au-dessus de son niveau d'avant-crise dans tous les grands secteurs d'activité, qu'il s'agisse de la construction, du tertiaire, ou désormais de l'industrie. Les contrats d'alternance, et notamment d'apprentissage, ont nettement contribué à cette dynamique de l'emploi salarié depuis l'avant-crise, d'environ un tiers. En parallèle, l'emploi non salarié, porté par les créations de micro-entreprises, a aussi continué de nettement augmenter et dépasserait, fin 2022, de 250 000 son niveau de fin 2019. À partir du quatrième trimestre 2022, l'emploi salarié ralentirait dans tous les secteurs, dans le sillage de l'activité économique. La hausse des contrats en alternance resterait toutefois soutenue.

L'emploi salarié progresserait ainsi de 0,1 % sur le trimestre, puis au même rythme **au premier trimestre 2023**, avant de se stabiliser. En outre, la dynamique des créations de micro-entreprises s'essoufflerait. Au final, **l'emploi total augmenterait de près de 50 000 au premier semestre 2023**, après +186 000 au second semestre 2022 et +236 000 au premier semestre 2022. **Mi-2023, le nombre total d'emplois créés depuis l'avant-crise sanitaire atteindrait environ 1,3 million** (soit +4,4 %).

④ - Chômage

Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage au sens du BIT est resté quasi stable par rapport au trimestre précédent : -0,1 point, à 7,3 % de la population active. Il oscille entre 7,3 % et 7,4 % depuis le quatrième trimestre 2021. Cette relative stabilité, malgré le dynamisme de l'emploi (+122 000 au troisième trimestre 2022 en moyenne trimestrielle, après +263 000 au premier semestre 2022), résulte d'une croissance de la population active soutenue elle aussi (+105 000 au troisième trimestre 2022, après +281 000 au premier semestre). Les taux d'emploi (68,3 %) et d'activité (73,7 %) des 15-64 ans se sont ainsi élevés tous deux, au troisième trimestre 2022, à leur plus haut niveau depuis que l'Insee les mesure (1975). Le dynamisme de l'alternance contribue aux augmentations récentes de ces taux mais, hors alternance, aussi bien le taux d'emploi que le taux d'activité se situent également à leur plus haut niveau depuis 1975.

Au quatrième trimestre 2022, la population active continuerait d'augmenter vivement, avant de nettement ralentir au premier semestre **2023**.

Compte tenu du ralentissement également attendu de l'emploi, le taux de chômage se maintiendrait autour de 7,3 % de la population active jusque mi-2023

⑤ - Prix à la consommation

Les tensions inflationnistes amorcées en 2021, concernant d'abord surtout l'énergie, se sont renforcées en 2022 du fait d'importantes contraintes d'offre, tout en s'élargissant à l'ensemble des autres postes de consommation, notamment alimentaires, via la hausse des prix de production. Après une baisse en août puis septembre, le glissement annuel des prix à la consommation est reparti à la hausse en octobre 2022 (6,2 % sur un an). En particulier, les prix des produits pétroliers ont augmenté sensiblement en octobre, dans le contexte de pénuries de carburants. La réduction de la « remise à la pompe », à la mi-novembre, les ferait augmenter à nouveau d'ici la fin de l'année. Le glissement annuel des prix à la consommation s'élèverait alors à 6,6 % sur un an en fin d'année 2022, après 6,2 % en novembre, principalement du fait de l'énergie. Au total, les prix à la consommation augmenteraient en moyenne de 5,3 % en variation annuelle entre 2021 et 2022, soit une hausse inédite depuis le milieu des années 1980.

Début 2023, l'inflation continuerait d'augmenter, atteignant 7 % sur un an en janvier et en février, avant de refluer progressivement jusqu'à environ +5,5 % en juin. La hausse de l'inflation sur les premiers mois de l'année serait principalement tirée par l'énergie : fin de la remise à la pompe en janvier (+0,1 point d'inflation), hausse de 15 % des tarifs réglementés du gaz en janvier (+0,2 point) puis de l'électricité en février (+0,4 point). De plus, en mars la revalorisation prévue du prix du tabac de 50 centimes d'€ augmenterait l'inflation de 0,1 point. Les prix des produits alimentaires continueraient à être dynamiques, portant l'inflation alimentaire à près de 13 % sur un an en janvier.

En effet, les tensions inflationnistes sur ces produits perdureraient en raison du faible niveau des stocks enregistré dans les enquêtes de conjoncture et des sécheresses de l'été 2022. Par ailleurs, les prix de production agricoles et agro-alimentaires restent élevés et sont susceptibles d'augmenter de nouveau, en raison du renchérissement de l'énergie dans ces secteurs, et malgré les baisses récentes des cours de certaines matières premières.

À partir de mars 2023, et sous l'hypothèse d'un cours du baril de Brent à 86 € sur la période de prévision, le reflux de l'inflation résulterait d'un fort « effet de base » : les prix continueraient à augmenter au mois le mois mais moins vivement qu'un an plus tôt. En particulier, l'inflation

énergétique et l'inflation alimentaire diminueraient sensiblement.

S'agissant des produits manufacturés, l'inflation resterait globalement stable entre 4,5 % et 5 % sur un an, la répercussion des hausses de prix de production étant contrebalancée par un effet de base jouant à la baisse sur le glissement annuel des prix. Enfin, les prix des services resteraient eux aussi relativement dynamiques (avec des glissements annuels presque toujours supérieurs à 3 %), portés par les hausses des prix de l'énergie et des autres intrants, mais aussi par les revalorisations successives du Smic tout au long de 2022, en janvier 2023 puis vraisemblablement au printemps. Le glissement annuel des prix des services pourrait toutefois diminuer légèrement d'ici le mois de juin 2023, en raison de la forte dynamique des prix des services un an plus tôt.

L'inflation sous-jacente serait portée en grande partie sur le **premier semestre 2023** par la hausse des prix des produits manufacturés, elle fluctuerait autour de 5,5 % en début d'année puis refluerait légèrement autour de 5,3 % à la mi-année.

@ - Salaires

Au troisième trimestre 2022, le salaire moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles a continué d'augmenter de façon soutenue (+0,9 % après +1,0 % au trimestre précédent), dans un contexte de forte inflation qui a favorisé les renégociations d'accords salariaux et a entraîné une revalorisation automatique du Smic en août (+2,01 %). Le SMPT a aussi été porté par la mise en place, depuis le 1er juillet, de la prime de partage de la valeur (PPV), qui succède à la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa). Elle permet aux employeurs de verser, sous certaines conditions et entre juillet 2022 et décembre 2023, jusqu'à 3 000 euros de primes (6 000 euros en cas d'accord d'intéressement et de participation) défiscalisées et exonérées de cotisations sociales. Au quatrième trimestre, le SMPT accélérerait nettement (+1,7 %) avec la poursuite de la hausse des prix et la montée en puissance de la PPV.

En moyenne sur l'ensemble de l'année 2022, le SMPT augmenterait de 5,6 % en nominal et de 0,3 % en réel, compte tenu du dynamisme des prix. Néanmoins, 2,2 points de cette hausse résulteraient mécaniquement du moindre recours au chômage partiel par rapport au niveau encore élevé de 2021, et dont les indemnités versées ne sont pas considérées comme du salaire. Hors cet effet mécanique, le SMPT réel serait en baisse en 2022 (-1,9 %), comme le salaire mensuel de base (SMB1) réel. Tout comme l'accélération de l'inflation depuis les années 1980, l'ampleur de ce recul serait inédite depuis que ces indicateurs existent, tant pour le SMPT réel (si l'on excepte la baisse mécanique liée au chômage partiel pendant les confinements de 2020) que pour le SMB réel.

Au premier semestre 2023, la dynamique des salaires nominaux se poursuivrait : +1,2 % prévu au premier trimestre puis +1,1 % au deuxième pour le SMPT des branches marchandes non agricoles. Ce dynamisme serait porté par la prise en compte des hausses de prix à la consommation dans les négociations salariales de début d'année et par de nouvelles revalorisations du Smic (revalorisation automatique en janvier, de +1,8 %, et nouvelle revalorisation possible, d'au moins 2 %, dans le courant du printemps). Néanmoins, la progression du SMPT ne compenserait que partiellement la hausse des prix. Le SMPT réel baisserait donc de nouveau au premier semestre 2023.

Au deuxième trimestre 2023, le recul atteindrait -2,5 % en glissement annuel. Ces prévisions de pouvoir d'achat des salaires sont réalisées, comme habituellement dans les Notes de conjoncture, en utilisant le déflateur de la consommation des ménages, produit dans le cadre cohérent des comptes nationaux trimestriels. Celui-ci diffère de l'indice des prix à la consommation, instrument de référence de mesure de l'inflation. En utilisant l'IPC comme déflateur, la baisse sur un an du pouvoir d'achat des salaires serait de moindre ampleur mi-2023.

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal augmenterait en moyenne de 4,1 % en 2022, après +2,2 % en 2021, tiré notamment par la revalorisation du traitement des agents de catégorie C et celle du point d'indice au 1er juillet (+3,5 %, qui contribuerait ainsi pour au moins 2 points à la hausse du SMPT des APU). Cependant, comme dans le secteur privé, le pouvoir d'achat du SMPT dans les APU fléchirait en 2022 (-1,1 % prévu en moyenne annuelle). Début 2023, le SMPT dans les APU continuerait de fléchir en termes réels : son acquis de croissance annuelle à mi-année serait de -3,3 %.

⑦ - Revenus des ménages

Au troisième trimestre 2022, le revenu disponible brut (RDB) des ménages a accéléré (+2,6 % après +1,1 % au trimestre précédent), porté par le dynamisme des revenus d'activité (revalorisation du Smic en août, revalorisation du point d'indice pour les agents de la fonction publique, mise en place de la prime de partage de la valeur) mais également par l'augmentation des prestations sociales (aide exceptionnelle de rentrée scolaire, revalorisation de nombreuses prestations). Ainsi, malgré des prix de la consommation des ménages particulièrement dynamiques – majorés en outre par la hausse des prix de consommation des services financiers le pouvoir d'achat par unité de consommation a rebondi (+0,8 % après -1,0 %).

Au quatrième trimestre 2022, le RDB des ménages continuerait d'être tiré par les revenus d'activité, mais également par la revalorisation des retraites complémentaires ainsi que par des mesures de soutien, notamment la suppression de la redevance audiovisuelle, la poursuite de la réduction de la taxe d'habitation ainsi que le chèque énergie exceptionnel.

Ainsi le pouvoir d'achat augmenterait en fin d'année, à un rythme proche du trimestre précédent. Sur l'ensemble de l'année 2022 et compte tenu de sa baisse au premier semestre, le pouvoir d'achat global serait quasi stable (-0,1%) et il diminuerait de l'ordre de 0,6 % par unité de consommation, pénalisé par la forte accélération des prix.

Au premier semestre 2023, le RDB des ménages ralentirait. Les revenus d'activité seraient en effet moins dynamiques, du fait notamment du ralentissement de l'emploi. Les prestations sociales continueraient quant à elles à progresser

en début d'année, soutenues par la revalorisation de certaines prestations sociales (notamment les pensions de base) ainsi que par le versement de l'indemnité carburant, mais se replieraient au deuxième trimestre en contrecoup de ce versement. Du fait du dynamisme des prix de consommation, surtout au premier trimestre, le pouvoir d'achat par unité de consommation se replierait (-1,2 % au premier trimestre puis -0,5 % au deuxième trimestre).

Pour 2023, l'acquis d'évolution du pouvoir d'achat à mi-année (soit l'évolution annuelle prévue si le pouvoir d'achat restait figé au second semestre à son niveau prévu pour le deuxième trimestre) serait négatif (-0,6 %, soit -0,9 % par unité de consommation). Cet acquis à mi-année ne préjuge cependant pas de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2023 car il n'intègre pas, par définition, les possibles mouvements du RDB et des prix de la consommation du second semestre.

⑧ - Consommation et investissement des ménages

Au troisième trimestre 2022, la consommation des ménages est restée quasi stable (-0,1 %) par rapport au trimestre précédent, les dépenses en biens ayant baissé pour le troisième trimestre consécutif et la reprise dans les services s'étant atténuée. Du côté des biens, les achats de matériels de transport ont rebondi – après cinq trimestres de baisse – de même que ceux de carburants (portés par un mois de septembre très dynamique), mais l'inflation a continué à peser sur les achats en

produits alimentaires, en nette diminution depuis le premier trimestre. Du côté des services, les forts effets de rattrapage mesurés au deuxième trimestre se sont amoindris dans les services de transport et dans l'hébergement-restauration.

Le taux d'épargne des ménages a augmenté au troisième trimestre, du fait de cette stabilité de la consommation et d'un pouvoir d'achat en hausse ce trimestre.

Au quatrième trimestre 2022, la consommation des ménages se replierait nettement (-0,7 %). La consommation d'énergie (électricité et gaz) diminuerait fortement, du fait de températures clémentes en octobre-novembre et d'ajustements de comportements face aux hausses des prix ou plus largement aux incertitudes liées au contexte énergétique. Les dépenses en produits alimentaires continueraient à diminuer, dans un contexte d'inflation élevée. Les transactions par carte bancaire CB signalent par ailleurs une diminution de la consommation en services d'hébergement-restauration en octobre, sans remontée nette en novembre, suggérant un tassement de ces dépenses sur l'ensemble du trimestre.

La consommation de produits issus de la cokéfaction et du raffinage serait en baisse, du fait d'un fort recul des achats de fioul et malgré une stabilité de la consommation de carburants, marquée par des phénomènes de stockage puis déstockage en lien avec la période des grèves dans les raffineries. Dans ce contexte de consommation attendue en baisse, le taux d'épargne augmenterait par rapport au trimestre précédent, porté également par un pouvoir d'achat en hausse.

Au premier semestre 2023, la consommation des ménages serait faiblement dynamique (+0,4 % prévu au premier trimestre puis +0,2 % au deuxième). Du côté des biens, la consommation se redresserait au premier trimestre. Sous une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières, la consommation de gaz et d'électricité rebondirait malgré la hausse des tarifs réglementés programmée pour début 2023, sans compenser néanmoins la forte baisse prévue au quatrième trimestre 2022. En effet, des comportements de modération continueraient à tempérer la consommation d'énergie. Les achats alimentaires bénéficieraient d'un léger effet rebond en moyenne sur le semestre, après quatre trimestres de baisse. Dans les services, la consommation des ménages suivrait des évolutions tendanciennes, tempérées toutefois par une stabilité des dépenses en hébergement-restauration au premier trimestre. Le taux d'épargne reculerait au premier semestre 2023, en lien avec un pouvoir d'achat en baisse. Il se maintiendrait toutefois au-dessus de son niveau d'avant la crise sanitaire.

Enfin, **l'investissement des ménages**, qui a diminué au troisième trimestre 2022, **continuerait de reculer** au quatrième trimestre puis **au premier semestre 2023**. En effet, après une croissance assez nette en 2021, la production de logements individuels a ralenti au premier semestre 2022, fléchi au troisième trimestre et continuerait de diminuer en fin d'année. Cette baisse s'accentuerait au premier semestre 2023, contribuant au recul de l'investissement des ménages. Les investissements en services se sont quant à eux essouffés au troisième trimestre en lien avec un marché immobilier moins dynamique, et continueraient à diminuer à l'horizon de la prévision.

@ - Résultats des entreprises

Le taux de marge des sociétés non financières (SNF) s'est légèrement redressé depuis début 2022 après une forte baisse au cours de l'année 2021, atteignant 31,8 % de la valeur ajoutée au troisième trimestre après 31,2 % au premier trimestre. Cette progression résulte principalement du recul des salaires réels, en partie compensé par la détérioration des prix de la valeur ajoutée relativement au prix de la consommation.

Au quatrième trimestre 2022, le taux de marge des SNF se replierait à nouveau, pour atteindre 31,1 % de la valeur ajoutée. Cette dégradation du taux de marge serait surtout liée à la baisse de la productivité, du fait de la contraction prévue de l'activité jointe à un emploi qui continuerait quant à lui d'augmenter. Le prix de la valeur ajoutée relativement au prix de la consommation continuerait à se détériorer – en effet, les prix des consommations intermédiaires, notamment les intrants énergétiques, continueraient d'augmenter plus rapidement que les prix de production – mais ce mouvement serait compensé par le nouveau recul prévu des salaires réels.

En moyenne sur l'année 2022, le taux de marge s'élèverait ainsi à 31,4 % de la valeur ajoutée, en net recul par rapport à son niveau de 2021 (34,2 %), où il avait été notamment soutenu par les mesures du plan de relance et le fonds de solidarité, mais à un niveau proche de sa valeur moyenne en 2018 (31,5 %). Ce maintien du taux de marge au niveau agrégé masque cependant des hétérogénéités sectorielles substantielles - la profitabilité des branches de l'énergie et des services de transports augmenterait nettement ; à l'inverse, le taux de marge reculerait dans l'industrie hors énergie et, dans une moindre mesure, les services (hors transports).

Au premier semestre 2023, le taux de marge des SNF rebondirait, dans le sillage du rebond prévu de l'activité, pour se situer légèrement au-dessus de 32 %. L'amélioration de la profitabilité des entreprises s'expliquerait notamment par la baisse des salaires réels mais également début 2023 par une nouvelle baisse des impôts de production (baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)

@ - Investissement des entreprises

L'investissement des entreprises non financières (ENF) a nettement accéléré au troisième trimestre 2022 (+3,1 % après +0,9 %), dépassant de 8,0 % son niveau d'avant la crise sanitaire. L'investissement en produits manufacturés a rebondi fortement (+4,9 % après +0,4 %) soutenu essentiellement par l'investissement dans les matériels de transport. La production automobile est en effet repartie à la hausse depuis le printemps, et les difficultés d'approvisionnement rencontrées par le secteur se sont quelque peu atténuées, permettant un relatif rattrapage des livraisons. À l'inverse, l'investissement en construction a reculé pour le deuxième trimestre consécutif (-0,6 % après -1,1 %). Enfin, l'investissement en services a gagné en dynamisme (+3,7 %) et dépasse de 18,5 % son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette progression est principalement portée par l'investissement en services d'information et de communication.

Au quatrième trimestre 2022, l'investissement des ENF marquerait le pas (+0,1 %), en lien avec le recul prévu de l'activité. L'investissement en produits manufacturés diminuerait, après l'important rebond du troisième trimestre, tandis que l'investissement en services resterait dynamique. En parallèle, l'investissement en construction se redresserait très légèrement, avec davantage de mises en chantier de bâtiments non résidentiels. En moyenne annuelle, l'investissement des ENF augmenterait au total de 3,2 % en 2022, après sa forte hausse de 11,4 % en 2021.

Au premier semestre 2023, l'investissement serait peu dynamique (+0,1 % au premier trimestre et +0,4 % au deuxième), en lien avec la progression très modérée de l'activité et dans un contexte de hausses des prix de l'énergie pour les entreprises et de resserrement de la politique monétaire. L'investissement dans les services conserverait son dynamisme tandis qu'il continuerait à baisser dans les produits manufacturés. L'investissement en construction reculerait également, avec un ralentissement des mises en chantier. Dans ce contexte très incertain, l'acquis à mi-année de l'investissement des ENF serait de 2,2 %

2. LOI DE FINANCE 2023

I - Synthèse des principales mesures fiscales 2023

- ⇒ Indexation sur l'inflation du barème de l'impôt sur le revenu
Pour les revenus de 2022, les tranches de revenus du barème de l'impôt sur le revenu sont indexées sur la prévision d'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac de 2022 par rapport à 2021, soit 5,4 %. Les taux par défaut du prélèvement à la source sont ajustés en conséquence.

- ⇒ Aménagement du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu
Le mécanisme du prélèvement à la source (PAS) est modifié pour améliorer la contemporanéité de l'impôt en abaissant de 10 % à 5 % le seuil d'écart permettant la modulation des prélèvements. La mise en œuvre du PAS par les employeurs étrangers qui emploient des salariés télétravaillant ponctuellement en France est simplifiée.

- ⇒ Aménagement du régime fiscal des grands événements sportifs
Le régime fiscal de l'organisation de compétitions sportives internationales est pérennisé et ajusté, afin de garantir l'attractivité de la France et permettre l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 en prévenant les situations de double imposition pour les participants.

- ⇒ Contribution temporaire des entreprises énergétiques
Par amendement n°I-2890 au projet de loi, le gouvernement a introduit une contribution temporaire de solidarité de 33 %, applicable aux entreprises des secteurs du pétrole, du charbon, du raffinage et du gaz ayant réalisé des profits supérieurs de 20 % à leur profit des années précédentes.

- ⇒ Rétablissement du crédit d'impôt énergétique des entreprises
Par amendement n°I-3620 du gouvernement, le crédit d'impôt en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprise, en vigueur en 2021, est rétabli pour 2023 et 2024.

- ⇒ Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
Dans un but de soutien de l'activité économique et de reconquête industrielle, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), dont le taux a été divisé par deux en 2021, est diminuée de moitié en 2023 et supprimée en 2024 pour les entreprises redevables. En parallèle, le plafonnement de la cotisation foncière des entreprises est abaissé en deux temps.

- ⇒ Prorogation de la réduction des tarifs d'accise sur l'électricité
Le volet fiscal du « bouclier tarifaire », en vigueur jusqu'au 31 janvier 2023, est prolongé par le maintien de l'accise aux niveaux minimums permis par le droit européen, pour toutes les consommations d'électricité. À compter du 1er février 2023, les effets du bouclier tarifaire fiscal sont amplifiés par l'intégration de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) à l'accise.

- ⇒ L'adaptation du système fiscal à la transition énergétique
- L'article 65 de la loi de finances pour 2023 renforce certains dispositifs fiscaux favorables à la transition énergétique et réduit les avantages fiscaux accordés à certaines activités et usages particulièrement émetteurs.
- ↪ Extension du bénéfice du dispositif d'étalement de l'imposition des aides dans le cadre des certificats d'économie d'énergie.
 - ↪ Actualisation et rationalisation du champ d'application du taux réduit de TVA de 5,5 % par arrêté, avant 2024 : rénovation énergétique des logements, recharges pour véhicules électriques dans les locaux d'habitation.
 - ↪ Actualisation des critères de performance énergétique et de qualité environnementale exigés en matière d'exonération de taxe foncière au profit des constructions de logements sociaux, l'exonération pouvant être portée à 30 ans pour les constructions dépassant les exigences de la réglementation environnementale 2020.
 - ↪ Adaptation de la taxe d'aménagement à la lutte contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain : les collectivités locales peuvent exonérer de taxe d'aménagement les constructions vertueuses ; revalorisation de l'assiette de la taxe.
 - ↪ Augmentation des tarifs réduits d'accise sur les énergies concernant le charbon, à partir de 2024.
 - ↪ Ajustement de la réduction d'impôt pour les établissements de crédit accordant un prêt à taux zéro pour l'acquisition d'un véhicule à faibles émissions (« PTZ mobilités »), afin d'assurer sa compatibilité avec le droit européen.
- ⇒ Renforcement des incitations fiscales à l'utilisation d'énergie renouvelable dans les transports
- Les tarifs de taxe incitative relative à l'incorporation d'énergie renouvelable dans les transports (TIRUERT) sont augmentés au 1er janvier 2023. À compter de 2024, seront rehaussés les objectifs d'utilisation d'énergie renouvelable à atteindre pour éviter l'imposition à cette taxe, de manière différenciée selon la catégorie fiscale (essence, gazole, carburéacteurs).
- ⇒ Suppression de dépenses fiscales inefficaces
- Six dépenses fiscales sont supprimées concernant les situations suivantes : tuteur de chômeur créant ou reprenant une entreprise ; société agréée de financement de la pêche artisanale (Sofipeche) ; cession de navires des entreprises de pêche maritime ; entreprises créées en Corse dans les secteurs de l'artisanat, de l'industrie, de l'hôtellerie, du bâtiment et des travaux publics ; revenus issus des inventions brevetables non brevetées ; maîtres-restaurateurs.
- ⇒ Mise en œuvre du transfert du recouvrement de certaines impositions et amendes à la DGFIP
- La Loi parachève le transfert de certaines impositions et amendes à la DGFIP (infractions constatées par la douane, taxe due par les employeurs de main-d'œuvre étrangère) et fixe à 2025 certains transferts prévus, dont l'accise sur les carburants (ex-TICPE). Il ratifie la partie législative du code des impositions sur les biens et services (CIBS) et prévoit un dispositif limitant les formalités administratives et les charges de trésorerie induites par les impositions de ce code.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) augmente de 320 millions d'euros en 2023. Les sénateurs, ont défendu, sans succès, son indexation sur l'inflation.

Pour compenser le produit de la CVAE des entreprises, les départements, les communes et les intercommunalités se voient attribuer une fraction de la TVA, affectée à un fonds national d'attractivité économique des territoires.

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir soutenir les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics...), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels...) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des zones à faible émission...).

Dans le cadre du second "plan covoiturage" de l'État, 50 millions d'euros du fonds vert sont versés en 2023 aux collectivités pour la construction d'infrastructures de covoiturage (voies réservées, aires...) et 50 autres millions cofinancent à hauteur de 50% les incitations financières accordées aux covoitureurs par les collectivités organisatrices de mobilité.

Une aide exceptionnelle de 300 millions d'euros a été ajoutée par le gouvernement en faveur des collectivités qui organisent des transports publics, dont 200 millions pour Ile-de-France Mobilités (afin d'éviter une hausse de 20%, voire 33% du passe Navigo).

Pour favoriser les locations à l'année dans les zones touristiques en faveur des locaux et des travailleurs, la loi de finances étend le nombre de communes autorisées à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et celle sur les logements vacants. Le périmètre des "zones tendues" va concerner près de 4 000 nouvelles communes. La liste sera fixée par décret.

Pour protéger les collectivités locales, le filet de sécurité de 2022 est reconduit et élargi. Il représente un coût de deux milliards d'euros et devrait concerner entre 21 000 à 28 000 collectivités dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse des prix énergétiques.

Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité. Il est applicable au 1er janvier 2023 pour un an.

3. POINT SUR L'ANNÉE 2022 A LA CC SEREIN ET ARMANCE

REMARQUES PRELIMINAIRES

Epidémie de Coronavirus - COVID

Fin janvier 2022, le centre de vaccination de Saint Florentin a cessé son activité. Il aura permis sur la période de mars 2021 à janvier 2022 de délivrer 7 162 doses de vaccin.

Pour mémoire, en partenariat étroit avec les services de la Ville de Saint Florentin, la Communauté de communes a mis en place des centres de vaccination éphémères de mars à juillet 2021 au sein du gymnase de Saint Florentin et en novembre - décembre 2021 au sein de la salle Daullé.

Cette démarche a nécessité une forte implication des professionnels de santé (y compris les inactifs), des bénévoles (dont plusieurs élus communautaires) et des services de la Ville de Saint Florentin.

Evolution démographique du territoire

Au 1^{er} janvier 2020, notre territoire comprenait 23 751 habitants. Depuis 2014, nous subissons comme le Département de l'Yonne dans son ensemble, une baisse de notre population, soit pour notre territoire une baisse de 3, 93 % sur une période de 6 ans, et correspondant à la perte de 971 habitants.

3.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2022 a été caractérisée par un programme de voirie maintenu à un niveau proche de celui des années précédentes. Certaines opérations n'ont pu être prises en compte et seront prioritairement reprises, si les communes les demandent, sur le programme de l'année 2023

Ce sont ainsi plus de 492 692.10 € de travaux qui ont été réalisés en 2022. A ce jour, il ne reste plus que les marquages du marché de voirie intercommunale à finir aux beaux jours.

Depuis 2017, notre établissement a réalisé pour 8 229 753 € de travaux de réfection voirie soit près de 50% des investissements corporels sur le même période qui ressortent à 16 695 994 €.

Concernant la signalisation horizontale, depuis 2020, cette dernière est réalisée une année sur deux hors équipements liés aux travaux d'entretien. A ce titre, il n'a pas été mis en œuvre de prestations de signalisation horizontale en 2021. En revanche en 2022, un nouveau programme de signalisation horizontale a été mis en œuvre dont une partie reste à réaliser sur 2023. Le coût global d'opération s'est élevé à 65 272 € HT €

En ce qui concerne le balayage, ce dernier est réalisé par la société MANSANTI hors espaces urbains de Briennon et Saint Florentin. Cette prestation a occasionné un coût global (balayage et traitement des balayures) de plus de 83 000 € en 2022 avec 4 balayages/commune sur l'année glissante.

Pour mémoire, en matière d'aménagement numérique, (*programme porté par le Conseil Départemental de l'Yonne*), la Communauté de communes Serein et Armance apporte 33 € pour chacune des 15 271 prises optiques déployées sur son territoire soit la somme de 503 943 €.

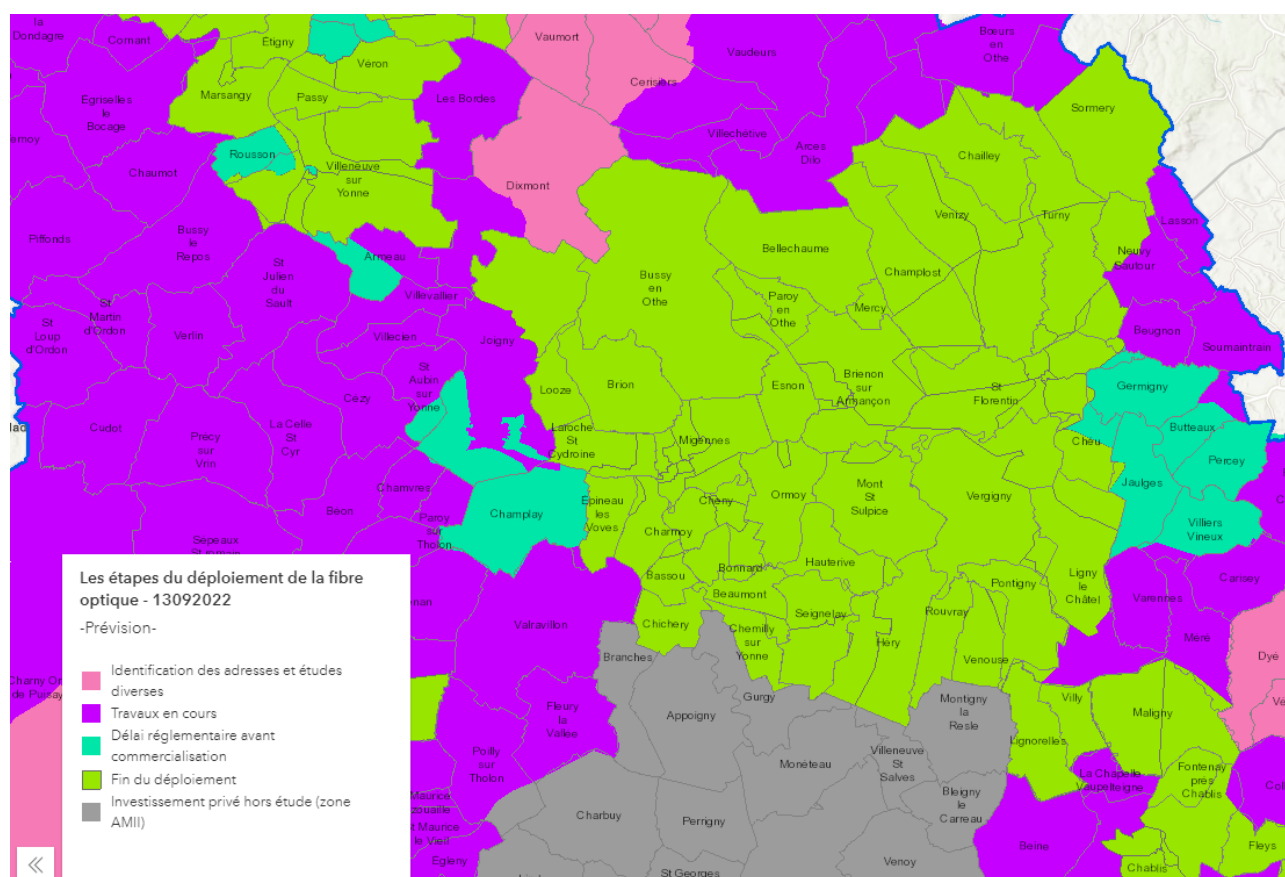
A ce jour, l'offre associée à la fibre optique est commercialisée sur une grande partie du territoire communautaire, à l'exception de :

Communes dont la commercialisation était en cours au 15/09/22 :

- Germigny
- Chéu (partie)
- Jaulges
- Percy
- Villiers Vineux

Communes où les travaux étaient encore encours au 15/09/22 :

- Lasson
- Neuvy Sautour (partie)
- Beugnon
- Soumaintrain

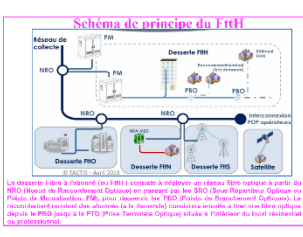
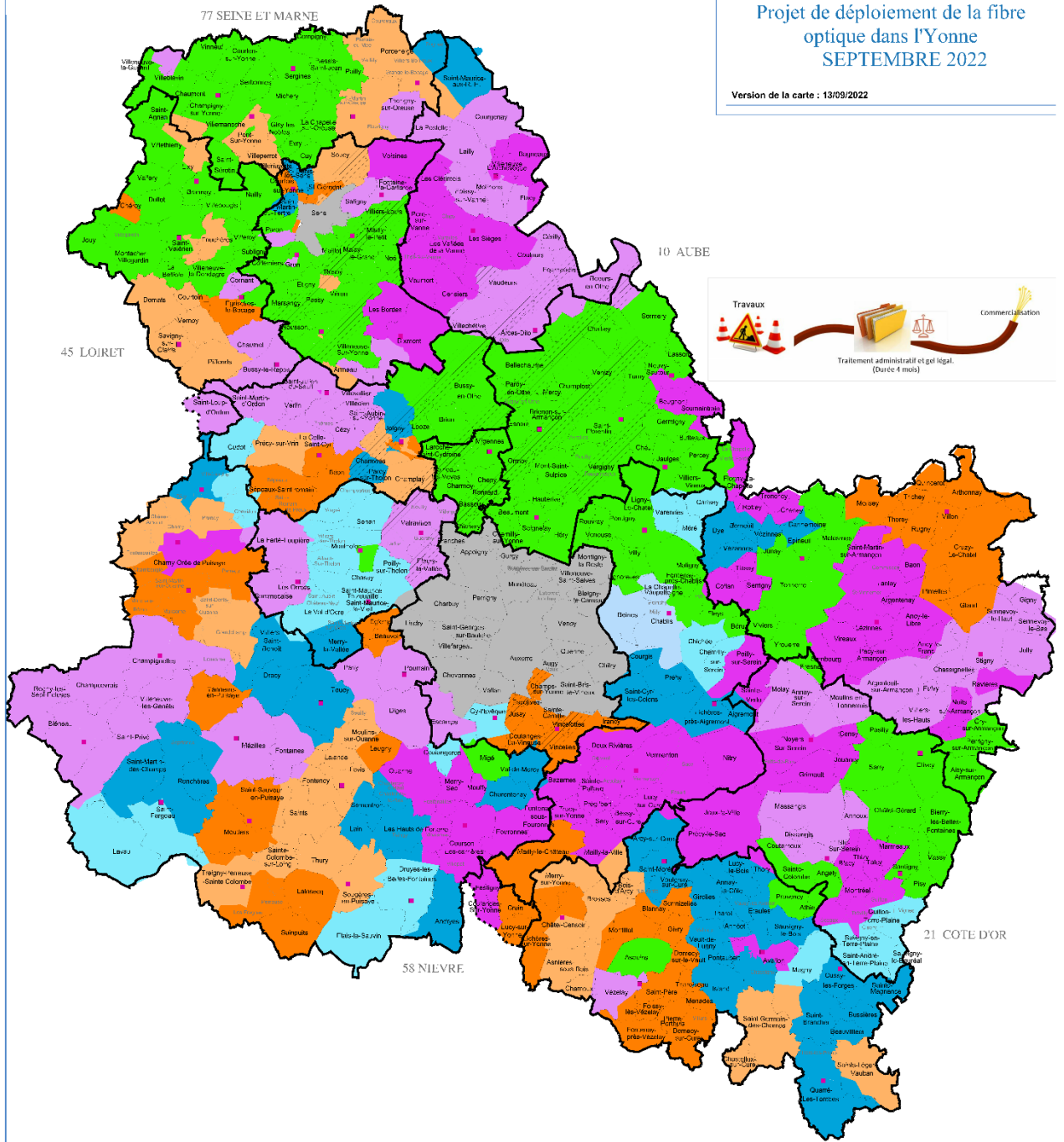


Source : site internet Conseil Départemental de l'Yonne – 13/09/22

Vous trouverez ci-dessous la carte de déploiement à l'échelle départementale avec les échéances prévisionnelles de livraison. (Source : site internet Conseil Départemental de l'Yonne)

Projet de déploiement de la fibre optique dans l'Yonne SEPTEMBRE 2022

Version de la carte : 13/09/2022



Le réseau fibre à l'abonné (FTTH) nécessite de créer un réseau fibre optique à partir du NRO (Noeud de Raccordement Optique) en passant par le SRO (Sous-Répartiteur Optique ou Plaque de Multiplexage FIB) pour arriver aux PRO (Plaque de Raccordement Optique). Le raccordement est réalisé de manière à la demande, c'est-à-dire à l'initiative de l'abonné depuis le PRO jusqu'à la FIB privée. Le service optique est à l'initiative du client résidentiel ou professionnel.

Projet de déploiement de la fibre optique dans l'Yonne - SEPTEMBRE 2022 (Hors aléas et mise en service réalisée par les opérateurs de service télécom)

Répartition		FttH (Fibre à l'abonné)		Limites administratives	
	Marché de conception réalisation CIRCET		Investissement privé hors étude (zone AMII)		Limites des communes
	Délégation de service publique YCONIK		Trimestre 4 - 2021		Limites des EPCI
	NRO : Noeud de Raccordement Optique		Trimestre 1 - 2022		Limite département
	NRO : Noeud de Raccordement Optique		Semestre 1 - 2023		
	Zone AMII investissement privé hors étude		Trimestre 2 - 2022		
			Semestre 2 - 2023		
			Trimestre 3 - 2022		
			Fin du déploiement		

Concernant le programme de fond de concours, l'année 2022 était la dernière année du programme de 3 ans du fond de concours communautaire. Durant cette période ce sont 17 projets portés par autant de communes qui auront été accompagnés pour un investissement global de près de 570 000 €

Par ailleurs, l'année 2022 a été celle du retour à la normale quant à la mise à disposition de matériel aux communes pour diverses manifestations. Ce sont ainsi 120 manifestations, qui ont bénéficiées des équipements communautaires. Il est à noter que notre établissement a subi en 2022 des dégâts importants sur le matériel prêté avec plus de 10 barnums endommagés en début d'été et encore une dizaine, récemment endommagés cet automne, que notre établissement va faire réparer. Lorsque ces matériels sont endommagés, nous sommes contraints à limiter la quantité de matériel mis à disposition des communes.

Pour mémoire, la Communauté de communes possède notamment 2 scènes, 40 barnums, une cinquantaine de tables et une centaine de barrières qui peuvent être mis à disposition des communes.

Enfin en 2022, a été remis en place un service d'instruction des autorisations d'urbanisme pour les communes le souhaitant. La réalité de fonctionnement de ce dernier nous a obligé à revoir son organisation avec la mise en place d'un encadrement spécifique à compter du 1^{er} janvier 2023.

3.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En matière d'immobilier/foncier d'entreprise

Notre établissement qui s'était engagé dans un programme de requalification d'une friche industrielle à la sortie ouest de Saint Florentin a mené à bien le programme, le site a ensuite été revendu à la société BC entreprise ainsi qu'à la ville de Saint Florentin. Pour mémoire cette opération a été réalisée avec un apport financier limité de notre établissement, l'essentiel du financement de l'opération étant apporté par les subventions et la revente du site.

Avec le conflit en Ukraine et les différents impacts liés notamment à l'évolution du coût de l'énergie et l'inflation générale sur les matières premières, les entreprises ont été confrontées à de nombreuses incertitudes. Ce qui en a conduit certaines à différer leurs projets. De ce fait notre établissement n'a pas eu à accompagner d'entreprise au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise en 2022.

Animation Economique

Face à cette conjoncture, l'action d'accompagnement des entreprises a été plutôt tournée vers des problématiques de fond comme les synergies à créer entre elles. A ce titre, en partenariat avec le Syndicat des Déchets du Centre Yonne et la CCI, une démarche locale de mise en relation des entreprises autour des co-produits (déchets de production) a été initiée en 2022 avec 9 entreprises intéressées par la démarche.

Par ailleurs, devant les remontées régulières des entreprises en matière de recrutement, diverses initiatives en ce sens ont été menées dont un premier Forum de l'Emploi pour notre territoire et des actions destinées à promouvoir les métiers de l'industrie auprès des jeunes et demandeurs d'emplois. De la même manière, nous avons poursuivi le travail avec la CCI autour de la plateforme Positiv'emploi.

Dans le même esprit, nous avons initié, en liaison avec les industriels, une démarche autour de la mobilité des salariés.

En outre, dans le cadre du programme « Choc industriel » dont notre territoire a bénéficié, nous avons pu obtenir une meilleure vision des projets des industriels de notre territoire. A ce titre, en volume d'investissement, c'est notre tissu industriel qui était le plus dynamique des 3 territoires (Jovinien et Migennes). Le travail partenarial avec l'Etat et l'Agence Economique Régionale a permis d'accompagner certains projets ainsi identifiés.

En complément de ce travail, notre établissement s'est engagé plus fortement, en partenariat avec la CCI dans le cadre des programmes transversaux par filière notamment concernant la plasturgie.

De la même manière nous avons participé à l'étude globale portée par le Grand Auxerrois sur la stratégie agroalimentaire qui malheureusement est restée très axée sur l'approvisionnement de proximité au détriment d'une réflexion sur l'industrie agroalimentaire qui emploie près de 1 000 salariés sur notre territoire.

Animation touristique

Le 1^{er} janvier 2020 a été créé l'Etablissement Public Industriel et Commercial pour la gestion de l'Office de Tourisme communautaire.

Après 2 années d'activités fortement impactées par la crise sanitaire, l'activité touristique s'est redressée en 2022.

Ainsi à l'Office de Tourisme il n'y a pas eu de fermeture administrative, mais a appliqué des règles de distanciation physique. Quelques gestes barrières ont été maintenus ainsi que la mise en place d'une borne de gel hydroalcoolique et d'écrans de protection plexiglass au comptoir.

Hors les murs, ce sont 36 accueils hebdomadaires d'avril à septembre qui ont été réalisés

- ⇒ 22 à Brienon-sur-Armançon (mi-avril à mi-septembre),
- ⇒ 12 en alternance à Seignelay et au Mont-Saint-Sulpice (juin à septembre)

De la même manière ce sont 21 accueils sur les manifestations qui ont été réalisés sur notre territoire : *Beugnon, Butteaux, Brienon-sur-Armançon, Chailley, Champlost, Chéu, Hauterive, Héry, Jaulges, Mont-Saint-Sulpice, Percey, Saint-Florentin, Turny, Villiers-Vineux,*

Ce sont ainsi 5 630 clients qui ont été accueillis soit un retour à une fréquentation normale après 2 années en mode COVID, et une légère progression par rapport à 2019 (année de référence).

A noter cependant par rapport à 2019 :

- ⇒ Fréquentation étrangère en recul (Britanniques, Américains, Australiens)
- ⇒ Fréquentation des touristes de proximité en progression (Franciliens et Bourguignons)

3170 personnes accueillis lors des animations (bistrots nomades, animations jeunes publics, découverte patrimoniale du territoire)

Port de Saint Florentin

Du fait de contraintes extérieures à notre collectivité, l'année 2022 a encore été très compliquée pour la gestion du port de Saint Florentin.

La gestionnaire de la voie d'Eau Voies Navigables de France n'a pas pu nous garantir une ligne d'eau suffisante pour la navigation. Du fait d'une gestion aléatoire de VNF et de conditions climatiques défavorables nous n'avons pas pu faire fonctionner normalement le port à compter de la mi- juillet avec l'arrêt de la navigation sur la partie Tonnerre-Migennes. Ces difficultés dégradent la viabilité de l'exploitation du port alors même qu'il n'y a plus le motif du contexte sanitaire pour la justifier.

Cette situation, qui se répète d'année en années, nous a conduit à refuser de payer la redevance annuelle et à demander officiellement une révision de la convention de délégation de service public que notre établissement a conclu avec VNF.

Il est à noter que la communication avec les organes décisionnaires de cet établissement est complexe avec peu de réponses quant à nos demandes légitimes de garantie de niveau de service.

Aérodrome Saint Florentin - Chéu

Par rapport aux années antérieures les activités de l'aérodrome de Saint Florentin/Chéu ont redémarrées pleinement avec tant les activités parachutistes que le vol à voile notamment.

En outre la plateforme a accueilli en mai 2022 l'entraînement de l'équipe de France Voltige Unlimited qui a agrémenté le ciel de notre territoire avant de rejoindre les compétitions internationales notamment en Pologne.

Par ailleurs en 2022, nous avons obtenu qu'une fréquence radio spécifique à notre aérodrome soit mise en place ainsi qu'une obligation radio pour tous les utilisateurs de la plateforme.

Hôtel de l'Est

Depuis le début de l'année 2022, notre établissement a été en contentieux avec la société ARD concernant l'Hôtel de l'Est, ce dernier n'honorant pas ses loyers. Une action en dénonciation du contrat a été initiée dès le 1^{er} trimestre 2022

Mais les procédures judiciaires n'ont pas permis d'obtenir une décision avant l'automne 2022. Or à ce moment-là, la société a été mis en redressement judiciaire puis en liquidation.

Depuis lors, notre établissement est en discussion avec le mandataire liquidateur afin de récupérer au plus vite ses locaux sans que ces derniers ne soient dégradés.

3.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Déchets

L'année 2022 n'a pas été marquée par des événements exceptionnels en matière de gestion des déchets. Le fonctionnement du service n'a pas souffert de problèmes particuliers à l'exception de la pénurie de sacs jaunes en fin d'année suite à la défaillance d'un fournisseur.

La principale modification à noter, est la révision des modalités d'exonération de la TEOM pour les entreprises visant à mieux encadrer cette dernière et à s'assurer que des structures exonérées ne bénéficient pas dans les faits d'un service sans participer à son financement.

Par ailleurs l'automne 2022 a été consacré à la préparation des nouveaux marchés de prestations de services (collecte, gestion déchetteries, tri, etc. ...)

2022 a été également l'année de lancement de la politique communautaire visant à favoriser le tri à la source des bio déchets en commercialisant des composteurs individuels. Cette démarche s'inscrit dans la perspective de répondre aux obligations en la matière à compter du 1^{er} janvier 2024.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Concernant ce service, l'année 2022 s'est caractérisée par la fin des diagnostics initiaux et la poursuite des contrôles obligatoires tant en phase conception/réalisation que de bon fonctionnement.

Contrairement à 2021, nous avons remis en place la redevance annuelle en 2022.

Assainissement collectif et eau potable

Dans la perspective de disposer tant d'un état des lieux, de perspectives pour les années à venir que d'outils visant à organiser le service, notre établissement a mandaté un groupement de prestataires pour :

- ↳ Etablir un état des lieux
- ↳ Réaliser des schémas directeurs dans les domaines de l'assainissement collectif et de l'eau potable
- ↳ Etude de gouvernance

Le diagnostic territorial a été présenté fin juin 2022 et l'élaboration des schémas directeurs est en cours. Cette démarche a mis en évidence probablement la nécessité de compléter la démarche initiale par des études complémentaires sur le volet « eau potable ».

Par ailleurs, notre établissement a dû reprendre en gestion directe la démarche relative à l'assainissement collectif sur la commune de Briennon sur Armançon.

GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Pour plus de cohérence, cette compétence obligatoire pour notre établissement a été confiée aux syndicats de bassin versant, à savoir : de l'Armançon, du Serein et de Yonne Médian.

En 2020, une réflexion à l'échelle globale du bassin de l'Yonne et lien avec la Seine a été lancée. Cette initiative a pour objectif de définir une coordination des programmes d'action visant à ralentir et réduire les phénomènes d'inondation. Cette démarche qui réunit notamment les 3 syndicats de bassin concernés par notre territoire, associe également l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs.

3.4- EN MATIERE DE SERVICE A LA POPULATION

Social

En ce qui concerne le portage de repas, notre établissement n'a pas eu à déplorer d'événements particuliers. Si quelques petits désagréments ont été signalés dans la gestion de l'approvisionnement par le prestataire, aucun n'a eu d'incidence majeure sur le fonctionnement du service. Par ailleurs, les dégustateurs des plateaux repas n'ont pas fait remonter de dysfonctionnement conséquent par rapport à ce que nous avons connus parfois les années précédentes. Nous avons ainsi livré 11 095 repas en 2022.

En ce qui concerne le Relais d'Assistantes Maternelles (désormais dénommé Relais Petite Enfance), l'année 2022 a été marquée par 2 événements majeurs :

- ↳ La réduction des moyens humains affectés au service suite à un départ en retraite et un congé en lien avec une maternité.
- ↳ L'intégration de l'Equipe RPE dans le cadre du travail sur la convention territoriale globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Yonne

En dépit de ces contraintes les missions élémentaires du relais ont été remplies dont l'accueil et le conseil tant aux parents qu'aux assistantes maternelles. Ce sont les activités collectives qui ont dûes être réduites du fait de ces circonstances exceptionnelles. Par ailleurs, le projet de fonctionnement du relais a été établi en liaison avec l'élaboration de la CTG.

Focus Convention Territoriale Globale

Initié à l'automne 2021, la démarche visant à établir un projet territorial social destiné à structurer au niveau du territoire communautaire des objectifs communs en matière sociale et les intégrer dans une Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne, s'est poursuivie en 2022 avec :

- ⇒ Validation du diagnostic territorial en mars 2022
- ⇒ Arrêt du projet social de territoire et le programme d'action en septembre 2022

Pour mémoire la démarche portant sur 4 axes de travail (Petite Enfance – Enfance Jeunesse – Animation de la vie sociale et Accès aux droits). Le cœur du travail réalisé s'est essentiellement caractérisé par la mise en relation d'acteurs complémentaires sur les différentes thématiques afin de partager des expériences et des pratiques. Le résultat de ce travail collaboratif se retrouve dans la convention territoriale globale qui a été signée en novembre/décembre 2022.

Santé

Le travail initié à l'automne 2021 a porté ses fruits en 2022 avec l'élaboration du projet de santé avec l'appui du cabinet EasyLife Med. Il s'est concrétisé par 2 projets de santé particuliers, l'un sur le Florentinois et l'autre sur le secteur Héry-Seignelay. Déposés au début de l'été 2022, ils ont été validés par l'Agence Régionale de Santé fin septembre de la même année. Chaque démarche intègre au moins 2 médecins généralistes et entre 15 et 20 professionnels de santé.

L'automne 2022 a été mis à profit pour établir les programmes des 2 maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) associées à ces projets de santé.

Culture

• **Ecole de musique**

Durant l'année 2022, notre nouvelle école de musique a pu prendre pleinement son essor dans de bonnes conditions. Ce sont ainsi 140 élèves qui sont pris en charge au sein de notre établissement. Par ailleurs, notre école développe depuis septembre 2021, 2 orchestres à l'Ecole à Seignelay et à Venizy/Champlost

Quelques éléments des activités de l'école en 2022 :

Auditions :

- ⇒ Auditions des classes instrumentales les 16 mars, 29 juin et 05 décembre dans l'école,
- ⇒ Auditions des ateliers les 22-23-24 mars à Hauterive, Chemilly et Turny et les 07-08-09 juin à Venizy, Esnon et Seignelay, les 13-14-15 décembre dans l'école,

Concerts

- ⇒ 1ère partie de « The Chickies » à l'Escale de Migennes, le 20 mars*,
- ⇒ Concert "On the Rock and Jazz Again" au Silex d'Auxerre, le 25 mai,
- ⇒ Concert "Musiciens en Herbe" au Skenet'eau de Monéteau, le 12 juin,
- ⇒ Concert chorale à Héry, le 29 juin,
- ⇒ 1ère partie des « Fatals Picards » au Festival Othe et Armance, le 24 septembre*,
- ⇒ 1er concert de l'orchestre symphonique (CCSA et Migennes) à la salle J. Brel de Migennes, le 14 décembre.

Scènes professionnelles

Partenariats Education Nationale

- ⇒ Présentation des techniques de la guitare au lycée Amyot d'Auxerre, le 08 février,
- ⇒ 1ère partie de l'harmonie de St-Florentin par les élèves de l'Orchestre à l'Ecole de Venizy, le 21 mai,
- ⇒ 1ère partie des auditions de fin d'année de l'école par les élèves de l'Orchestre à l'Ecole de Seignelay, le 09 juin,
- ⇒ Concerts pédagogiques guitare et clarinette pour les maternelles et primaires de Chemilly, le 10 juin,
- ⇒ Concerts pédagogiques clarinette et flûte pour les maternelles et primaires d'Héry, le 8 décembre.

Autres :

- ⇒ Masterclass jazz au Conservatoire d'Auxerre, le 16 mars,
- ⇒ Conférence sur l'orgue dans l'école, le 15 juin,
- ⇒ Découvertes des orgues et clavecins de St-Florentin et Chaource, le 22 juin.

Par ailleurs depuis janvier 2022, l'orchestre départemental de la Confédération Musicale de France, ensemble regroupant près de 70 musiciens est en résidence au sein de l'école et s'est produit en concert à Saint Florentin le 3 juillet 2022.

- **Animation culturelle**

L'année 2022 a été caractérisée par un rebond de l'activité culturelle sur notre territoire, avec quelques gros événements et l'arrivée de nouveaux acteurs. Ceci s'est concrétisé par l'accompagnement de 6 structures d'animation à vocation culturelle représentant près de 10 manifestations culturelles sur notre territoire pour un montant global de subvention de 7 300 €.

Sport

- **Ecole Multi Sports**

Pour mémoire l'activité de l'EMS s'articule sur l'année scolaire et non l'année civile. En 2022 l'EMS n'a pas eu à souffrir des mêmes contraintes sanitaires que pour les 2 dernières années.

Cependant ; la dynamique de cette action est encore fragile avec entre 40 et 50 enfants accueillis contre plus de 60 avant la crise sanitaire.

- **Centre Aquatique**

L'année 2022 a été celle de la fin de la construction du centre aquatique communautaire. Le planning n'a eu à souffrir que quelques semaines de retard ce qui est peu à l'aune de l'ensemble des travaux réalisés soit un budget global intégrant le parking à plus de 10 millions d'euros. Le site a été mis en fonctionnement pour les tests, en décembre 2022.

Lancé en décembre 2021 la procédure de Délégation de Service Public (DSP) a été menée à son terme en octobre 2022 par le choix de la société Action Développement Loisirs connue sous le nom commercial de RECREA. La date d'effet du contrat de DSP est le 1^{er} janvier 2023.

- **Stade de pétanque et espace d'activités Fossé Cailloux**

Les travaux relatifs à l'ensemble communautaire dédié à la pétanque ont été terminés au printemps 2022. Des compétitions importantes ont d'ores et déjà été organisées sur le site. Pour mémoire, ce sont plus de 1 000 personnes qui viennent à plusieurs reprises sur le territoire lors de compétitions.

- **Centre de tir à l'arc**

Les travaux relatifs à construction du centre de tir à l'arc ont démarré fin août 2022. A ce jour le chantier ne souffre pas de retard et sa livraison au début d'été 2023 est toujours d'actualité. Cette opération est financée à hauteur de 80 % par des financeurs publics.

- ***Animation sportive***

Comme pour la culture, l'année 2022 a été celle du retour d'évènements majeurs sur le territoire après 2 années de contraintes sanitaires. Ce sont ainsi 5 manifestations qui ont été accompagnées par notre établissement pour un montant global de subvention de 6 500 €.

4. POINT SUR LA FISCALITE DE LA CCSA

4.1 – REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITION

L'exercice de nos compétences pour le service de notre population sont soumises elles aussi à l'inflation qui devrait se situer, nous dit-on, à un peu plus de 7% sur un an. Une revalorisation des bases d'imposition sera en conséquence proche de ce taux.

Comme je vous le disais l'année dernière, nous n'avons plus de grande liberté pour ajuster nos recettes fiscales depuis que nous ne pouvons plus disposer du produit de la taxe d'habitation, que les bases de la taxe foncière ont été très réduites au profit des entreprises ainsi que le CFE.

Pour la taxe d'habitation, nous n'avons plus que 20% de base d'imposition, pour la taxe foncière, nous revenons seulement aux bases de 2020 en 2023, quant à la CFE nous revenons à 68% de celles de 2020.

Le tableau ci-après est suffisamment éloquent pour constater que le total des taxes passe de 3.167.347 € en 2020 à seulement 1.684.352 € en 2021, soit une baisse de 47%, certes compensée en partie, mais qui nous prive d'un levier fiscal important.

Fiscalité locale et Dotations	2020			2021			2022			Projection 2023		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Taxe d'Habitation	27 168 126	4,91%	1 333 955 €	3 400 122	4,91%	166 946 €	3 469 185	4,91%	170 337 €	3 712 028	4,91%	182 261 €
Taxe Foncier (bâti)	26 910 254	3,93%	1 057 573 €	24 114 001	3,93%	947 842 €	24 971 760	5,00%	1 248 588 €	26 719 783	5,80%	1 549 747 €
Taxe Foncier (non bâti)	1 459 550	16,23%	236 885 €	1 462 000	16,23%	237 283 €	1 510 900	17,85%	269 696 €	1 616 663	18,65%	301 508 €
CFE	10 661 610	4,97%	529 882 €	6 504 000	4,97%	323 249 €	6 775 000	6,00%	406 518 €	7 249 250	6,80%	492 967 €
Fiscalité professionnelle			9 052 €	37 900	23,83%	9 032 €	31 300	23,83%	7 459 €	31 300	23,83%	7 459 €
S/Total 1			3 167 347 €			1 684 352 €			2 102 597 €			2 533 941 €
Dot Compensation TP et CET			27 541 €			208 009 €			180 010 €			180 010 €
Dot. Compensation TH, TF			24 500 €			121 595 €			103 969 €			103 969 €
Fraction de TVA			0 €			1 040 344 €			1 090 822 €			1 090 822 €
S/Total 2 Impôts directs			3 219 388 €			3 054 300 €			3 477 398 €			3 908 742 €
Produit CVAE			122 756 €			109 852 €			106 912 €			106 912 €
Autres impôts locaux			16 088 €			34 827 €			1 594 €			1 594 €
FNGIR			202 326 €			211 990 €			205 497 €			205 497 €
TEOM			2 202 723 €			2 210 908 €			2 502 197 €			2 677 351 €
Taxe Pylônes électriques			5 307 €			4 207 €			0 €			0 €
GEMAPI			140 408 €			155 550 €			165 426 €			165 426 €
Taxe de séjour			658 €			0 €			0 €			0 €
TOTAL DES TAXES (73)			5 909 654 €			5 781 634 €			6 459 024 €			7 065 522 €
Dotations d'interco			14 224 €			11 614 €			18 739 €			18 739 €
Dot. group. communes			295 144 €			294 939 €			212 108 €			212 108 €
TOTAL DES DOTATIONS (74)			309 368 €			306 553 €			230 847 €			230 847 €
TOTAL GENERAL			6 219 022 €			6 088 187 €			6 689 871 €			7 296 369 €
TOTAL GENERAL, sans GEMAPI et taxe de séjour			6 077 956 €			5 932 637 €			6 524 445 €			7 130 943 €

Alors que les bases d'imposition ont augmenté de plus de 11 % entre 2020 et ce début de 2023, nous avons perdu 1,72 % de produit fiscal à taux constants comme vous pouvez le voir sur le tableau suivant.

<i>Fiscalité locale et Dotations</i>	2020			Projection 2023		
	Base	Taux	Montant	Base	Taux	Montant
Taxes						
Taxe d'Habitation	27 168 126	4,91%	1 333 955 €	3 712 028	4,91%	182 261 €
Taxe Foncier (bâti)	26 910 254	3,93%	1 057 573 €	26 719 783	3,93%	1 050 087 €
Taxe Foncier (non bâti)	1 459 550	16,23%	236 885 €	1 616 663	16,23%	262 384 €
CFE	10 661 610	4,97%	529 882 €	7 249 250	4,97%	360 306 €
Fiscalité professionnelle			9 052 €	31 300	23,83%	7 459 €
S/Total 1			3 167 347 €			1 862 497 €
Dot Compensation TP et CET			27 541 €			180 010 €
Dot. Compensation TH, TF			24 500 €			103 969 €
Fraction de TVA pour compensation			0 €			1 090 822 €
S/Total 2 Impôts directs			3 219 388 €			3 237 298 €
Dotations d'interco			14 224 €			18 739 €
Dot. groupement communes			295 144 €			212 108 €
TOTAL DES DOTATIONS (74)			309 368 €			230 847 €
TOTAL GENERAL			3 528 756 €			3 468 145 €
						1,72%

5. SANTÉ FINANCIÈRE DE LA CCSA

5.1 ÉVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE NOTRE BUDGET PRINCIPAL EN FONCTIONNEMENT

Budget Principal dépenses de fonctionnement				
Art.	Libellé	Réalisé		
		2 020	2 021	2 022
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 058 636	3 957 484	3 809 204
	Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 167 177	1 173 620	1 262 953
	Chapitre 014 - Atténuation de produits	74 150	74 815	63 933
	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	680 637	752 125	821 610
	Chapitre 66 - Intérêts d'emprunts	31 318	27 491	23 550
	Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 420	12 021	22 764
	042 - Opération d'ordre (amortissements)	1 033 945	1 095 065	1 430 278
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 056 283	7 092 621	7 434 292

Budget Principal recettes de fonctionnement				
Art.	Libellé	Réalisé		
		2 020	2 021	2 022
	Chapitre 013 - Atténuation de charges	104 436	52 031	62 658
	Chapitre 70 - Produit des services	412 799	535 416	660 793
	Chapitre 73 - Impôts et Taxes	5 857 613	5 450 655	6 175 045
	Chapitre 74 - Dotations et participations	1 166 923	1 418 590	1 408 723
	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	39 938	12 921	41 655
	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	55 464	64 189	3
	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	7 637 173	7 533 802	8 348 877
777	Quote part de subventions d'investis.	159 453	195 235	210 693
7715	Op. d'ordre sur actifs	0	0	0
	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.	159 453	195 235	210 693
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 796 626	7 729 037	8 559 570
	Résultat	740 343	636 416	1 125 278

5.2 EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE NOTRE BUDGET PRINCIPAL EN INVESTISSEMENT

Budget Principal dépenses d'investissement							
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
Subventions amorties et emprunts remboursés	134 786 €	168 802 €	157 686 €	159 454 €	195 235 €	210 693 €	1 026 655 €
Amortissement des subventions	134 786 €	161 126 €	153 848 €	155 616 €	184 397 €	209 307 €	999 079 €
Titres SNI	0 €	7 676 €	3 838 €	3 838 €	3 838 €	1 386 €	20 576 €
Titres SEM de Briennon					7 000 €		7 000 €
Remboursement du capital des emprunts	230 754 €	390 661 €	171 453 €	174 475 €	177 617 €	170 285 €	1 315 246 €
Immobilisations incorporelles & corporelles	1 666 653 €	4 711 300 €	3 057 848 €	4 652 040 €	3 887 374 €	3 964 187 €	21 939 402 €
Frais d'étude	19 113 €	4 604 €	5 880 €	11 554 €	18 811 €	13 492 €	73 454 €
Concessions et droits similaires informatiques	20 494 €	9 510 €	23 132 €	25 961 €	13 491 €	54 796 €	147 384 €
Subventions d'équipement versées	44 341 €	263 876 €	340 745 €	76 913 €	201 198 €	182 675 €	1 109 749 €
Subvention au budget annexe Centre Aquatique				1 589 067 €	1 200 000 €	900 000 €	3 689 067 €
Immobilisations corporelles	1 482 460 €	4 309 810 €	2 688 081 €	2 948 545 €	2 453 874 €	2 813 224 €	16 695 994 €
dont réfection des Voiries	683 373 €	2 898 321 €	1 187 712 €	1 313 624 €	1 163 763 €	982 960 €	8 229 753 €
dont matériels roulants	134 258 €	145 308 €	163 680 €				443 246 €
dont agrandissement déchèteries	115 168 €	786 786 €	9 292 €				911 246 €
dont Office du Tourisme	129 389 €	183 037 €	0 €				312 426 €
dont maison médicale St-Flo					19 936 €	173 924 €	193 860 €
dont boulodrome et aména. extérieurs Fossé Cailloux			715 244 €	23 324 €	323 459 €	903 011 €	1 965 039 €
dont maison des associations						181 971 €	181 971 €
dont travaux sur aérodrome	42 543 €	36 340 €	104 017 €	63 404 €	43 431 €	4 379 €	294 115 €
dont école de musique				1 299 033 €	284 250 €	13 482 €	1 596 765 €
dont Padel				40 599 €	413 554 €		454 153 €
dont Tir à l'Arc						309 194 €	309 194 €
Achat actions Yonne Equipement et AER	100 245 €	5 000 €					105 245 €
Transfert de fonds pour budgets annexes		118 500 €	10 €				118 510 €
TOTAL	2 032 193 €	5 270 764 €	3 386 986 €	4 985 969 €	4 260 226 €	4 345 165 €	24 281 303 €

Budget Principal recettes d'investissement							
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	TOTAL
FC TVA reçu	444 886 €	696 995 €	177 088 €	327 431 €	620 981 €	218 097 €	2 485 478 €
Sur investissements 2016	254 624 €						254 624 €
Sur investissements 2017	190 262 €	152 511 €					342 773 €
Sur investissements 2018		544 484 €	177 088 €				721 572 €
Sur investissements 2019				327 431 €			327 431 €
Sur investissements 2020 et 21					620 981 €		620 981 €
Sur investissements 2021 et 22						218 097 €	218 097 €
Emprunts reçus	69 839 €	0 €	0 €	0 €	0 €	500 000 €	569 839 €
Emprunt pour achat action SEM Equipement	69 839 €					500 000 €	569 839 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	594 057 €	1 466 601 €	1 016 704 €	1 854 249 €	889 719 €	1 644 321 €	7 465 651 €
Subventions reçues	816 422 €	1 666 809 €	968 914 €	1 899 550 €	2 321 796 €	1 494 630 €	9 168 120 €
Participation des communes pour les voiries (15%)	65 974 €	358 953 €	0 €	137 829 €	109 783 €	125 266 €	797 805 €
Subv. du fonctionnement pour les routes	400 870 €	1 009 833 €	425 025 €	1 313 624 €	1 163 763 €	982 960 €	5 296 075 €
Subv. Bungalow Briennon	43 892 €						43 892 €
Subv. Département pour office du tourisme	30 000 €						30 000 €
Subv. pour Office du Tourisme		54 560 €					54 560 €
Subv. pour déchèterie de St-Florentin		64 470 €	139 642 €				204 112 €
Subv. pour déchèterie de Seignelay		70 966 €					70 966 €
Subv. pour Ecole de musique			210 000 €	122 610 €	507 389 €		839 999 €
Subv. pour Boulodrome			91 726 €	161 606 €	16 668 €	331 500 €	601 500 €
Subv. pour Fossé Cailloux					45 955 €	42 504 €	88 459 €
Subv. pour étude centre Aquatique			15 600 €				15 600 €
Subv. pour sentiers randonnées			4 797 €	7 000 €			11 797 €
Subv. pour Aérodrome	32 283 €						32 283 €
Subv. pour port et Quai de l'Est	243 403 €	10 000 €	24 606 €				278 009 €
Subv. pour Padel				79 150 €	196 350 €		275 500 €
Subv. pour Tir à l'Arc					243 516 €		243 516 €
Subv. Ademe pour RI		98 027 €					98 027 €
Subv. inondation Chemilly			51 678 €		21 422 €		73 100 €
Subv. Etude hébergement			5 840 €				5 840 €
Participation pylône Venizy				9 932 €			9 932 €
Subv. logiciel						12 400 €	12 400 €
Subv. soutien inestis entreprises				67 799 €	16 950 €		84 749 €
Amortissements des immos	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €	1 430 278 €	5 798 774 €
Amortissements de l'année	577 417 €	764 432 €	897 636 €	1 033 945 €	1 095 065 €	1 430 278 €	5 798 774 €
Vente de biens et annulation titre sur exercices an	0 €	282 000 €	0 €	125 639 €	0 €	0 €	407 639 €
Vente EHPAD Colbert		170 000 €					170 000 €
Vente Hangar Seignelay		26 000 €					26 000 €
Vente Bungalow Briennon		50 000 €					50 000 €
Vente tracteur		36 000 €					36 000 €
Annulations titres sur exercices antérieurs				125 639 €			125 639 €
TOTAL	2 502 621 €	4 876 837 €	3 060 342 €	5 240 814 €	4 927 562 €	5 287 327 €	25 895 501 €

5.3 ÉTAT DES RESTES A REALISER SUR NOTRE BUDGET PRINCIPAL FIN 2022

Etat des restes à réaliser DEPENSES - BUDGET PRINCIPAL fin 2022							
Fournisseur	Nature de la dépense	Article	Fonct	Montants		Factures payées	Reste à Réaliser
				par engagement	par chapitre		
	CHAPITRE 20						
Easylife	Etude projet de santé	2031		33 005,40 €	33 005,40 €	13 491,90 €	19 513,50 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 20			33 005,40 €	33 005,40 €	13 491,90 €	19 513,50 €
	CHAPITRE 204						
Communes	Fonds de concours	2041412	20	78 022,04 €	78 022,04 €	61 789,25 €	16 232,83 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 204			78 022,04 €	78 022,04 €	61 789,25 €	16 232,83 €
	CHAPITRE 21						
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 20			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	CHAPITRE 23						
Multi-tiers	Aménagement extérieur et bâtiment Fossé Cailloux	2313	90	1 555 376,02 €	1 555 376,02 €	1 308 072,02 €	247 304,00 €
Multi-tiers	Aménagement Espace St-Martin	2313	20	195 500,00 €	195 500,00 €	16 820,00 €	178 680,00 €
Multi-tiers	Centre de Tir à l'Arc	2313	311	1 075 000,00 €	1 075 000,00 €	309 194,26 €	765 805,74 €
	SOUS - TOTAL CHAPITRE 23			2 825 876,02 €	2 825 876,02 €	1 634 086,28 €	1 191 789,74 €
	TOTAL			2 936 903,46 €	2 936 903,46 €	1 709 367,43 €	1 227 536,07 €
Etat des restes à réaliser RECETTES - BUDGET PRINCIPAL fin 2022							
Financier	Nature de la recette	article	Fonct	Montants		montants reçus	Reste à réaliser
				par engagement	par chapitre		
	Chapitre 10						
ETAT	FCTVA Année 2022 sur travaux à recevoir	10222	20				
ETAT	FCTVA sur RAR	10222	20				198 702,18 €
	SOUS TOTAL Chapitre 10			0,00 €	0,00 €	0,00 €	198 702,18 €
	Chapitre 13						
ETAT	Subvention DETR Tir à l'Arc	1311	414	711 720,00 €	711 720,00 €	213 516,00 €	498 204,00 €
ETAT	Subvention Fossé Cailloux	1311	90	473 180,00 €	473 180,00 €	374 004,00 €	99 176,00 €
Région BFC	Subvention Tir à l'Arc	1312	414	150 000,00 €	150 000,00 €	30 000,00 €	120 000,00 €
	SOUS TOTAL Chapitre 13			1 334 900,00 €	1 334 900,00 €	617 520,00 €	717 380,00 €
	TOTAL GENERAL			1 334 900,00 €	1 334 900,00 €	617 520,00 €	916 082,18 €

5.4 EN COURS DE LA DETTE A FIN 2022

Année 2023 - Endettement total							
Nb habitants	Année	CRD au 01/01	intérêts	capital	Remboursement		Endet. Par habitant
					annuité	par habitant	
24300	2017	2 949 856 €	70 908 €	259 651 €	330 559 €	13,60 €	121,39 €
24300	2018	2 199 864 €	61 042 €	432 673 €	493 715 €	20,32 €	90,53 €
24300	2019	1 767 191 €	50 771 €	214 061 €	264 832 €	10,90 €	72,72 €
24300	2020	1 553 030 €	46 244 €	217 903 €	264 146 €	10,87 €	63,91 €
24300	2021	2 065 127 €	44 388 €	232 025 €	276 413 €	11,38 €	84,98 €
24300	2022	4 333 102 €	65 655 €	320 668 €	386 323 €	15,90 €	178,32 €
24300	2023	5 512 434 €	73 274 €	332 907 €	406 181 €	16,72 €	226,85 €
24300	2024	5 179 528 €	67 453 €	273 663 €	341 116 €	14,04 €	213,15 €
24300	2025	4 905 865 €	62 998 €	275 418 €	338 417 €	13,93 €	201,89 €
24300	2026	4 630 447 €	58 487 €	272 950 €	331 437 €	13,64 €	190,55 €
24300	2027	4 357 497 €	53 957 €	244 959 €	298 916 €	12,30 €	179,32 €
24300	2028	4 112 538 €	49 410 €	232 674 €	282 084 €	11,61 €	169,24 €
24300	2029	3 879 864 €	45 444 €	236 082 €	281 525 €	11,59 €	159,67 €
24300	2030	3 643 783 €	41 361 €	239 606 €	280 967 €	11,56 €	149,95 €
24300	2031	3 404 177 €	37 456 €	243 253 €	280 709 €	11,55 €	140,09 €
24300	2032	3 160 924 €	33 571 €	201 090 €	234 661 €	9,66 €	130,08 €

5.5 RESULTAT PROVISoire FIN 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL CCSA
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022
Résultat Général - exercice 2022

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	7 480 283,05 €	Dépenses	3 342 169,79 €
Recettes	8 559 570,23 €	Recettes	4 145 873,73 €
Résultat de l'exercice 2022	1 079 287,18 €	Résultat de l'exercice 2022	803 703,94 €
Reprise du résultat antérieur	19 227,32 €	Reprise du résultat antérieur	- 649 517,50 €
Résultat cumulé à la clôture 2022	1 098 514,50 €	Résultat cumulé à la clôture 2022	154 186,44 €
		Restes à réaliser en dépense	1 227 536,07 €
		Restes à réaliser en recette	916 082,18 €
		Résultat des restes à réaliser	- 311 453,89 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	1 098 514,50 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 157 267,45 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022			941 247,05 €

Affectation Cpt 002 Fonctionnement recette	941 247,05 €
Affectation Cpt 1068 Investissement recette	157 267,45 €
Total contrôle	1 098 514,50 €

Affectation Cpt 001 Investissement recettes	154 186,44 €
Total contrôle	154 186,44 €

5.6 RESULTAT PROVISoire FIN 2022 DU BUDGET DU CENTRE AQUATIQUE

BUDGET CENTRE AQUATIQUE CCSA
PRESENTATION GENERALE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022
Résultat Général - exercice 2022

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	326 999,28 €	Dépenses	6 849 421,64 €
Recettes	290 000,00 €	Recettes	2 613 926,06 €
Résultat de l'exercice 2022	- 36 999,28 €	Résultat de l'exercice 2022	- 4 235 495,58 €
Reprise du résultat antérieur	- €	Reprise du résultat antérieur	3 599 528,48 €
Résultat cumulé à la clôture 2022	- 36 999,28 €	Résultat cumulé à la clôture 2022	- 635 967,10 €
		Restes à réaliser en dépense	800 745,00 €
		Restes à réaliser en recette	1 376 848,00 €
		Résultat des restes à réaliser	576 103,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	- 36 999,28 €	Résultat global cumulé d'investissement	- 59 864,10 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022			- 96 863,38 €

Focus sur la comptabilité Centre Aquatique 2022

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2022	Article	libellé	Compta 2022
011 - Charges à caractère général		289 629,65 €	70 - Produits des services		0,00 €
60221	Gaz	7 968,31 €			
	Electricité	150 000,00 €			
6162	Assurance dommage / ouvrage	93 492,30 €			
6226	Honoraires	38 169,04 €			
012 - Charges de personnel		0,00 €	74 - Subvention d'exploitation		290 000,00 €
				Subvention du budget principal	290 000,00 €
023 - Virement à la section investissement		0,00 €	75 - Autres produits de gestion courante		0,00 €
66 - Charges financières		37 369,63 €	77 - Produits exceptionnels		0,00 €
66111	Intérêt emprunt 3 Millions	37 369,63 €			
65 - Autres charges de gestion courante		0,00 €			
68 - Amortissements		0,00 €			
Total		326 999,28 €	Total		290 000,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Article	libellé	Compta 2022	Article	libellé	Compta 2022
1641	Intérêts d'emprunt	95 085,28 €	13	Subvention d'investissement	531 860,00 €
	Rembt capital emprunt 3.000.000 €	95 085,28 €		Etat reçu	531 860,00 €
20	Immobilisations incorporelles	22 500,00 €	1315	Subvention du budget principal	900 000,00 €
	Etude	22 500,00 €		Reçu	900 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1,00 €	16	Emprunt	1 000 000,00 €
	Terrain	1,00 €		Emprunt Caisse Epargne	1 000 000,00 €
23	Immobilisations en cours	6 567 418,56 €	23	immobilisations en cours	17 649,26 €
	Divers fournisseurs	6 567 418,56 €		Avoir GEBAT	17 649,26 €
Total 2022		6 685 004,84 €	Total 2022		2 449 509,26 €
	Comptabilisé en 2020	734 682,67 €		Comptabilisé en 2020	2 130 666,80 €
	Comptabilisé en 2021	2 386 255,65 €		Comptabilisé en 2021	4 589 800,00 €
	RAR TRAVAUX 2022	800 745,00 €		RAR SUBVENTIONS à RECEVOIR fin 2022	1 376 848,00 €
	TOTAL	10 606 688,16 €		TOTAL	10 546 824,06 €
					59 864,10 €

Les comptes montrent que nous devrions conclure les investissements globalement pour une somme de 10.500.000 € hors taxes. La décomposition est la suivante :

1 - Ingénierie, contrôles, architecte, maîtrise d'œuvre, etc...	1 500 000 €
2 - Construction des bâtiments et équipements techniques	8 200 000 €
3 - Abords et parkings équipés de bornes électriques	800 000 €
Total Général	10 500 000 €

5.7 RESULTAT PROVISoire FIN 2022 DU BUDGET HOTEL DE L'EST

COMPTA Hôtel de l'Est 2022 Présentation des comptes Administratifs			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	37 225,79 €	Dépenses	12 213,61 €
Recettes	34 674,12 €	Recettes	26 965,09 €
Résultat de l'exercice 2022	-2 551,67 €	Résultat de l'exercice 2022	14 751,48 €
Reprise du résultat antérieur	13 804,97 €	Reprise du résultat antérieur	0,00 €
Résultat cumulé fin 2022	11 253,30 €	Résultat cumulé fin 2022	14 751,48 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	11 253,30 €	Résultat global cumulé d'Investissement	14 751,48 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022			26 004,78 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	11 253,30 €	Affectation Cpt 001 investissement Recettes	14 751,48 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette			
Total contrôle	11 253,30 €	Total contrôle	14 751,48 €

5.8 RESULTAT PROVISoire FIN 2022 DU BUDGET DU PORT

COMPTA PORT 2022 Présentation des comptes Administratifs			
FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	87 887,92 €	Dépenses	16 947,77 €
Recettes	100 982,28 €	Recettes	33 261,25 €
Résultat de l'exercice 2022	13 094,36 €	Résultat de l'exercice 2022	16 313,48 €
Reprise du résultat antérieur	7 546,69 €	Reprise du résultat antérieur	38 022,80 €
Résultat cumulé fin 2022	20 641,05 €	Résultat cumulé fin 2022	54 336,28 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	20 641,05 €	Résultat global cumulé d'Investissement	54 336,28 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022			74 977,33 €
Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	20 641,05 €	Affectation Cpt 001 investissement recettes	54 336,28 €
Affectation Cpt 1068 investissement recette	0,00 €		
Total contrôle	20 641,05 €	Total contrôle	54 336,28 €

5.9 RESULTAT PROVISoire FIN 2022 DU BUDGET DES ZONES D'ACTIVITES

ZAE 2022

Présentation des comptes Administratifs

Comptabilité 2022

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	457 482,47 €	Dépenses	483 160,08 €
Recettes	480 224,63 €	Recettes	438 224,63 €
Résultat de l'exercice 2022	22 742,16 €	Résultat de l'exercice 2022	-44 935,45 €
Reprise du résultat antérieur	-15 445,25 €	Reprise du résultat antérieur	38 606,01 €
Résultat cumulé fin 2022	7 296,91 €	Résultat cumulé fin 2022	-6 329,44 €
		Restes à réaliser en dépense	
		Restes à réaliser en recette	
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	7 296,91 €	Résultat global cumulé d'Investissement	-6 329,44 €
Résultat final cumulé au 31/12/2021			967,47 €

Affectation Cpt 002 fonctionnement Recettes	967,47
Affectation Cpt 1068 investissement recette	6 329,44
Total contrôle	7 296,91 €

Affectation Cpt 001 investissement Recettes	
Total contrôle	0,00 €

5.10 RESULTAT PROVISoire DU BUDGET

BUDGET SPANC 2022

Présentation des comptes Administratifs

FONCTIONNEMENT	Montant	INVESTISSEMENT	Montant
Dépenses	87 842,18 €	Dépenses	0,00 €
Recettes	103 262,00 €	Recettes	0,00 €
Résultat de l'exercice 2022	15 419,82 €	Résultat de l'exercice 2022	0,00 €
Reprise du résultat antérieur	99 893,95 €	Reprise du résultat antérieur	2 322,00 €
Résultat cumulé fin 2022	115 313,77 €	Résultat cumulé fin 2022	2 322,00 €
		Restes à réaliser en dépense	0,00 €
		Restes à réaliser en recette	0,00 €
		Résultat des restes à réaliser	0,00 €
Résultat global cumulé de fonctionnement	115 313,77 €	Résultat global cumulé d'Investissement	2 322,00 €
Résultat final cumulé au 31/12/2022			117 635,77 €

Affectation Cpt 002 fonctionnement recette	115 313,77 €
Total contrôle	115 313,77 €

Affectation Cpt 001 investissement recettes	2 322,00 €
Total contrôle	2 322,00 €

6. LES PERSPECTIVES POUR 2023

6.1- EN MATIERE DE POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Voirie

En 2023, la Communauté de communes maintiendra son programme d'entretien de voirie en tenant compte de ses autres programmes d'investissements engagés ou à engager. Ceci aura pour conséquence de limiter le montant des crédits à affecter à l'entretien de la voirie. La priorité sera donnée aux différentes opérations qui n'auraient pas pu être prise en compte au titre du programme de voirie 2022. Les communes seront consultées par notre maître d'œuvre au premier trimestre 2023 avant une réunion d'arbitrage avant la fin de ce dernier.

Le programme de signalétique horizontale engagé en 2022 et non encore réalisé sera achevé au printemps 2023, dès que les conditions climatiques le permettront.

Le marché de balayage des voiries revêtues et bordurées va être relancé au printemps 2023. Pour mémoire c'est près de 240 km de voirie qui sont ainsi balayées chaque année (4 passages)

Aménagement Numérique

Si l'on se réfère au calendrier prévisionnel du Département de l'Yonne (*voir carte p 13*), le territoire communautaire devrait être couvert fin 2023 par le déploiement de la fibre avec les délais réglementaires de commercialisation.

Il est à noter qu'il reste à notre établissement encore à verser 201 577.20 € de participation d'ici la fin du programme. Cette participation sera établie sur 2 ans.

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois

Concernant le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Auxerrois (SCoT),

Le Projet d'Aménagement Stratégique a été approuvé cet automne.

Pour mémoire, le SCoT du Grand Auxerrois s'articulera autour de :

- ↳ un projet d'aménagement stratégique (PAS), premier document du SCoT, porteur du projet politique pour le territoire ;
- ↳ un document d'orientation et d'objectifs (DOO), traduction du PAS et intégrant un document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DaacL) ;
- ↳ d'annexes ayant notamment pour objet de présenter :
 - le diagnostic du territoire ;
 - l'évaluation environnementale du SCoT ;
 - la justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO ;
 - l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le DOO ;
 - un programme d'actions.

Le PAS du SCoT tiendra lieu de projet de territoire du PETR du Grand Auxerrois.

Concernant le fonctionnement du PETR

Le fonctionnement actuel du PETR fait apparaître un décalage de plus en plus fort entre l'action de ce dernier, les aspirations d'une partie de son territoire, et les membres de son instance de gouvernance. Bien que notre établissement ait été celui qui a fait preuve de la plus forte présence au sein de son comité syndical, il est indéniable que le PETR doit la plupart du temps reporter ses instances pour délibérer sans quorum.

Lors de discussions intervenues entre les présidents des 5 intercommunalités concernées par cette établissement public, il est apparu que le maintien de ce dernier dans la configuration actuelle n'était plus viable. Le sujet a été officiellement abordé devant Monsieur le Préfet et Mme la Secrétaire Générale le 16 décembre dernier.

Notre établissement aura à se positionner quant à l'avenir du PETR en 2023.

Accompagnement des communes

- Instruction des autorisations droit des sols (ADS)

Initié au 1^{er} février 2022, le service de l'instruction des Autorisations Droits des Sols s'est vu renforcé à la fin de l'année 2022 avec l'appui d'une expertise et d'un encadrement afin de répondre au mieux aux attentes des communes qui ont souhaité bénéficier de ce service.

- Fonds de concours

Le bon fonctionnement du dispositif ces dernières années et sa forte mobilisation, nous conduisent à redémarrer à compter du 1^{er} janvier 2023, une nouvelle période de 3 ans du fond de concours communautaire.

- Mise à disposition de matériel communautaire aux communes

Les perspectives de réservation déjà en notre possession augure d'une année 2023 très active en termes de mobilisation du matériel communautaire.

6.2- EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Immobilier et foncier économique

Dans le cadre d'une part de la limitation de la consommation d'espace et d'autre part de la nécessité de bien connaître l'offre territoriale, notre établissement devra établir un observatoire des zones d'activités qu'elles soient communautaires ou non, privée ou publique (*une zone d'activité rassemble au moins 2 entreprises*)

Par ailleurs avec les priorités renforcées de l'Etat en matière de remise sur le marché des friches principalement industrielle, notre établissement devra se pencher sur la mobilisation de celles présentes sur son territoire. A ce titre, l'Etat propose de nous accompagner dans cette démarche. Il est à noter, qu'eu égard au fait que nous ne pourrons plus consommer d'espace naturel, tout l'enjeu du développement économique va passer par la mobilisation du foncier déjà existant dont les friches industrielles.

Animation économique

En 2023, l'action de notre établissement devra porter sur le développement des réseaux économiques au sein de notre territoire. Les initiatives engagées dans les domaines des coproduits, des déchets, de la mobilité des salariés doivent être poursuivies en 2023.

De la même manière, un travail renforcé sur les actions visant à rapprocher les attentes des entreprises en matière de recrutement et les demandeurs d'emplois seront multipliés en s'appuyant sur des partenariats avec les acteurs de l'emploi et de la formation. De la même manière, du fait de la présence d'un secteur industriel important sur notre territoire des actions pourront être menées en direction des 2 collèges dans une perspective de développement des formations professionnalisantes en lien avec les entreprises.

Enfin, l'année 2023 sera l'année de la mise en place de la nouvelle politique économique régionale qui est l'appoint indispensable pour les projets des entreprises de notre territoire. Notre établissement aura à se positionner dans ce domaine.

Attractivité du territoire

Si jusqu'à présent l'action économique de notre établissement a été en priorité d'accompagner, notamment pendant la période de la crise sanitaire, les entreprises locales, il est désormais nécessaire de se pencher sur l'attractivité globale de notre territoire. Pour ce faire, à partir d'une bonne connaissance de notre offre territoriale, il s'agira de faire connaître notre territoire auprès d'acteurs extérieurs.

Tourisme

L'année 2022 ayant mis en perspective le rebond de l'activité touristique, l'année 2023 sera consacrée à l'exploitation de ce dernier en faveur du développement d'actions d'animation sur son territoire.

L'office de tourisme inscrira son action dans une logique de renforcement de l'attractivité de notre territoire notamment via l'inscription dans de nouvelles formes de communication à l'échelle régionale et au-delà.

De la même manière il est envisagé de développer de nouvelles animations en complément des bistrotts nomades tout en restant au côté des associations ou communes qui créent des événements sur le territoire communautaire.

En matière de sentiers de randonnées, s'il n'est pas prévu d'en créer de nouveaux, l'effort devra porter en 2023 sur le partenariat à renforcer entre notre établissement et les communes tant en matière de fauchage que d'alerte sur des dégradations éventuelles.

Enfin, concernant la liaison vélo avec Troyes, les dernières informations en notre possession nous permettrait d'espérer le déclassement de la voie par la SNCF à l'été 2023 permettant de se pencher désormais sur le programme d'aménagement.

Port de Saint Florentin et Aérodrome Saint Florentin-Chéu

Concernant le port de Saint Florentin, notre établissement est dans l'attente en ce début d'année, d'informations de la part de VNF sur les conditions de fonctionnement à venir du canal permettant d'avoir une vision plus optimiste quant à l'avenir des équipements dont nous avons la charge.

Pour l'aérodrome de Saint Florentin/Chéu, durant l'année 2023 il va de nouveaux accueillir l'équipe de France de voltige unlimited en mai pour son entraînement. Ce sera là le moyen de faire connaître notre territoire.

Hôtel de l'Est

Suite à la défaillance du locataire de l'Hôtel de l'Est notre établissement dès qu'il pourra prendre possession des locaux, aura à remettre en état le site afin d'y accueillir un nouveau gérant. Sur ce point notre établissement s'appuiera sur l'expertise de professionnels du domaine avant de choisir un nouveau locataire.

6.3- EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Déchets

Au printemps 2023, nous devons renouveler nos marchés de prestations pour la gestion des ordures ménagères et assimilées. Avec l'accroissement des contraintes financières et réglementaires qui encadrent ce domaine, notre établissement va repenser son action en la matière en intégrant plusieurs aspects :

- ↳ La réduction du volume de déchets ultimes non valorisables (en améliorant notamment la qualité du tri et la valorisation du volume des tout venant en déchèterie)
- ↳ La préparation du tri à la source des biodéchets (obligatoire avant le 31 décembre 2023)
- ↳ L'augmentation très conséquente de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) qui artificiellement augmente nos coûts de gestion des déchets

Service Public d'Assainissement Non Collectif

L'année 2023 va essentiellement être dédiée aux contrôles de bon fonctionnement des installations.

Transfert de compétences Eau et Assainissement

L'année 2023 est essentiellement dédiée à l'élaboration des schémas directeur d'assainissement et d'eau potable avec éventuellement le rajout d'études complémentaires dans le domaine de l'eau potable afin de pouvoir bénéficier d'un appui financier conséquent de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. L'étude de gouvernance devrait également débutée au 2^{ème} semestre 2023.

Pour mémoire, la date de prise de compétence est envisagée au plus tard au 1^{er} janvier 2025.

GEMAPI

Cette compétence que notre établissement a décidé de confier à 3 syndicats de bassin (Armançon, Serein et Yonne Médiante), s'exprime de manière différenciée entre les structures. Si avec le syndicat du bassin versant de l'Armançon, nous en sommes à la réalisation d'investissement sur notre territoire (*notamment l'aménagement d'un espace de biodiversité au sein du site de Fossé Cailloux avec reméandrage de la rivière*), les 2 autres syndicats en sont toujours aux études préliminaires.

La mise en œuvre de cette compétence, financée par une taxe dédiée, s'avère onéreuse. Elle ne se concrétise pas forcément tout de suite par des opérations visibles et cela pose le problème des finalités de ces actions à savoir la réduction du risque d'inondation pour le cœur de l'Île de France.

Notre territoire aura à étudier la possibilité, en liaison avec les syndicats de bassin et l'EPTB (Etablissements Publics territorial de Bassin) Seine Grands Lacs, de développer des partenariats financiers avec la Métropole du Grand Paris.

Social

Le service de portage de repas continuera à être pleinement opérationnel en 2022 avec en outre la formation en interne d'un agent qui permet de gérer les périodes d'absence des livreuses habituelles a été mis en place. Ce dispositif a permis de fluidifier le bon fonctionnement du service.

Pour ce qui est du Relais Petite Enfance, l'action de ce dernier est encadrée par les fiches relatives à la petite enfance de la CTG et le projet de service associé. Parmi les différents aspects évoqués, le travail sur l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles va être prioritaire.

La Convention Territoriale Globale va entrer en action pour la première année, notre établissement aura pour vocation à animer globalement le dispositif et à organiser les instances de gouvernance.

Santé

Notre établissement devra arrêter au 1^{er} trimestre 2023 les programmes des 2 maisons de santé pluridisciplinaires tout en s'assurant tant des financements publics que de l'engagement des professionnels à intégrer ces installations.

Quant à la construction de ces dernières, diverses pistes seront à étudier dont notamment des prestations de conception/réalisation, l'objectif étant de livrer des MSP à la fin de l'année 2024.

Culture

L'année 2023 devrait s'inscrire dans la continuité des actions engagées en 2022 dont :

- ↳ Concert au théâtre Perché de Briçon,
- ↳ Participation au festival de Seignelay,
- ↳ *Participation au festival Othe et Armançe*,
- ↳ Organisation d'une jam au sein de l'école (moment musical où les musiciens viennent jouer ensemble autour de morceaux qu'ils n'ont jamais travaillés entre eux),
- ↳ *Participation aux jams (*séance d'improvisation*) jazz de la scène des quais d'Auxerre*,
- ↳ *1^{ère} partie de l'artiste LOMAN par les élèves de la classe Orchestre à l'Ecole de Seignelay*,
- ↳ Cérémonie du 8 mai et 1^{ère} partie du concert de printemps de l'harmonie de St-Florentin par les élèves de la classe Orchestre à l'Ecole de Champlost.
- ↳ Organisation d'un spectacle de « Noël » entier réunissant tous les élèves de l'école.

Scènes professionnelles

Sport

L'année 2023 verra le démarrage de l'activité du centre aquatique communautaire à compter du 1^{er} février. L'équipement devrait être inauguré à la mi-avril 2023.

Ce sera l'année de la livraison du centre de tir à l'arc couvert à Briçon sur Armançon.

7. LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2023

En matière de fonctionnement, les perspectives budgétaires reposeront sur les mêmes principes que les années précédentes à savoir contenir les dépenses de fonctionnement général au profit des actions et services opérationnels.

Globalement, en 2023, les charges à caractère générale vont passer 3.853 k€ à 4.087 k€ essentiellement dues à la hausse des coûts de la collecte et du traitement des déchets. En effet, le renouvellement des marchés de prestations de services liés aux déchets et l'augmentation des coûts afférents, va probablement accroître nos dépenses, phénomène accentué par l'augmentation de la TGAP

Les autres charges de gestion courante vont passer de 1.002 k€ à 1.885 k€ dues à la prise en compte du financent du déficit du centre aquatique. Ce déficit se décompose comme suit :

- Frais pour contrainte de service public.....	369.682 €
- Frais pour formation du savoir nager et du sport.....	102.835 €

S/Total	472.517 €

A noter que sur cette somme de 472.517 €, la société RECREA nous reversera 100.000 € pour la location des locaux mis à leur disposition.

- Frais de chauffage au gaz.....	218.095 €
- Frais d'électricité.....	359.735 €
- Bouclier tarifaire estimé.....	- 65.000 €

S/Total.....	512.830 €

Pour mémoire, avant la crise de l'énergie, nous avons un coût estimé pour le gaz plus l'électricité de l'ordre 150.000 €

Concernant les investissements, nous allons terminer le centre de tir à l'arc à Briennon et la maison des associations à Fossé Cailloux. Par ailleurs, nous mettons au point définitivement le détail des investissements pour les deux maisons de santé pluridisciplinaire de St-Florentin et de Héry/Seignelay.

8. LES RESSOURCES HUMAINES

Les principaux mouvements de personnels intervenus courant 2022 sont uniquement dus à la nécessité de remplacer des agents qui ont quittés notre établissement. Un seul service a fait l'objet d'une création de poste celui de l'instruction des Autorisations Droit des Sols

Au 31 décembre 2022, la Communauté de communes était forte de 26 agents.

Fin 2022, le tableau des effectifs était le suivant :

Politique	Postes	%	ETP
SERVICES OPERATIONNELS	20	80 %	18,84
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1	0 %	1
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2	8,7 %	2
dont chargé de mission	1		1
dont gestionnaire de port	1		1
ENVIRONNEMENT	12	43,6 %	11,5
dont collecte et TRI	6		6
dont propreté	1		1
dont déchèterie	4		4
dont SPANC	1		0.5
SERVICE A LA PERSONNE	6	26 %	5,14
dont RPE(*)	2		1,8
dont Portage de repas	2		2
dont école de musique	2		1,34
SERVICES FONCTIONNELS	5	20 %	4,80
DIRECTION GENERALE	1		1
COMPTABILITE - RH	2		1,8
SECRETARIAT GENERAL	1		1
COMMUNICATION	1		1

Par ailleurs, il est à noter qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, notre établissement intègre 4 nouveaux agents qui ont été détachés d'office auprès de RECREA dans le cadre de la DSP du centre aquatique communautaire

9. PATRIMOINE

En prévision de la future MSP du Florentinois, la Communauté de communes a officiellement acquis en 2023 un ensemble immobilier rue Jules Lancôme à Saint Florentin.

En 2023, la seule acquisition foncière programmée est celle du terrain d'emprise de la future maison de santé pluridisciplinaire d'Héry.

10. COMMUNICATION

Le nouveau site internet de la Communauté de communes a été mis en ligne au début de l'année 2022.

Le reste de l'année 2022 a été consacré majoritairement au travail sur la communication de l'Office de tourisme.

Pour sa communication, notre établissement s'est constitué une banque d'images qui a vocation à s'enrichir.

Si un premier travail sur la présentation du territoire dans une logique d'attractivité, le travail rendu par le prestataire mandaté en 2021 méritera un travail plus poussé en 2023 en liaison avec l'action menée au niveau du développement économique.

Par ailleurs un travail soutenu de présentation des actions de notre établissement sera à poursuivre ainsi qu'intégrer les incidences de la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale sur l'information sur l'offre sociale du territoire.

11. CONCLUSION

Avec la fin de l'année 2022, nous arrivons au terme d'une phase importante de création d'équipements à caractère culturels et sportifs aux services des habitants de notre territoire.

Les nouveaux enjeux qui vont être au cœur de nos préoccupations seront liés tant à la construction de nos maisons de santé pluridisciplinaires qu'à la préparation de la prise de compétence eau potable et assainissement collectif.

Dans les autres domaines nous aurons à approfondir les actions menées (déchets, développement économique) et à se pencher sur d'autres aspects plus liés à l'environnement ou la mobilité



Communauté de communes Serein et Armançon
37, avenue du Général Lederc 89000 SAINT-FLORENTIN
Tel. 03 86 80 50 50 | courriel : contact@cc-sereinarmacon.fr | site : cc-sereinarmacon.fr
Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h